

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

28 mars 2013 à 20 heures

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves SENANT.

- Appel des membres présents par M. GUEVEL.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme COLMEZ à M. RIVET

M. FIE à Mme LE NEOUANNIC

- Adoption du compte-rendu de la séance du 07 février 2013.

Mme COTTENCEAU : Page 7, j'avais parlé de « nuisances » et il est marqué « mises en sac ».

M. RUFAT : Page 78, je connais un peu le rugby, je n'ai pas dû parler de la « quatrième ligne », je pense que je parlais de la « quatrième délibération ».

Mme BUZELIN : J'ai fait quelques demandes par écrit et cela a été intégré.

(Sous réserve des modifications demandées ci-dessus, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

- Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

M. EDOUARD : Pour la n° 5, il s'agit d'un marché sans montant minimum ou maximum, pourquoi n'a-t-il pas été présenté au conseil

municipal ?

M. le Maire : Parce qu'il n'a pas à l'être.

M. EDOUARD : C'est en-dessous d'un certain seuil que vous avez la possibilité de signer ? Vous n'aviez pas la possibilité de signer un marché si c'était au-dessus ? Ça s'est déjà d'ailleurs produit par le passé.

M. le Maire : Non, on ne l'a jamais passé ici.

M. EDOUARD : Lors d'un conseil municipal où j'étais sur les bancs très inconfortables du public, cela s'est déjà passé pour un marché sans montant minimum et sans montant maximum et vous aviez reconnu qu'il fallait le passer en délibération.

M. le Maire : Le comptable du trésor ne nous a pas dit qu'il fallait le passer.

Mme BUZELIN : Toujours sur la décision numéro 5, je profite du thème abordé sur le bulletin municipal : je trouve que le nouveau bulletin municipal est assez creux au niveau du contenu. On a de grandes photos, mais au niveau de l'écrit c'est un peu consternant, je voudrais savoir si vous ne pouviez pas demander à l'entreprise à qui vous avez délégué la prestation de fournir des données meilleures dans les contenus. On a beaucoup de photos mais pour le reste, c'est moyennement sympa et c'est même très creux.

M. le Maire : Il n'y a pas d'entreprise sauf celle qui imprime, mais les textes creux dont vous parlez sont rédigés par le service Information. Je transmettrai votre critique. Je pense que vous êtes la première à exprimer cet avis et je transmettrai.

Mme BUZELIN : Auparavant, c'était plus consistant. Moi, les grandes photos de Monsieur et Madame Lambda, je m'en fiche un peu.

M. le Maire : C'est le choix éditorial qui n'est pas à votre goût.

Mme CHARRIER : A propos du bulletin municipal, c'est mieux effectivement pour les photos, à l'exception de la photo des conseillers de

l'opposition, mais pour les 29 ou 30 de la majorité, c'est bien.

M. le Maire : Faites-nous parvenir d'autres photos si vous voulez.

Mme CHARRIER : A propos de la convention d'occupation concernant un local communal, dans les décisions 29 et 32, vous marquez dans la 29 « mis à disposition d'un agent municipal », peut-on avoir la fonction de cet agent ? Et dans la 32, est-ce que c'est la même convention ou bien est-ce que c'en est une autre ?

Et puis j'ai une petite préoccupation pour la mise à disposition de Monsieur Hammouche, qui est Monsieur Hammouche ?

M. le Maire : L'agent municipal d'Anatole France est un agent des Services Techniques. C'est pour la 29.

M. LE BOURHIS : Pour la 32, c'est le fils d'une institutrice qui est décédée en cours d'année et son fils reste dans les lieux jusqu'à ce qu'il ait retrouvé un appartement.

M. RUFAT : Je voudrais sur la 4 poser une question : pourquoi est-ce que c'est la ville et non pas Antony Habitat qui prend en charge le logiciel ?

M. le Maire : C'est le service du Logement.

M. RUFAT : C'est pour les demandes de logement ?

M. le Maire : C'est le service du Logement.

M. RUFAT : C'est lui qui recense toutes les demandes ?

M. le Maire : Oui.

M. RUFAT : Pour la 21 et la 35, ce sont des contentieux de personnel, est-ce que c'est toujours la même affaire ou bien est-ce que ce sont deux affaires différentes ?

M. le Maire : Deux affaires différentes : la 21, c'est la protection fonctionnelle de membres de la Direction qui ont été attaqués par des membres du personnel.

M. RUFAT : C'est la suite de la protection fonctionnelle, d'accord, et

on en est à quel stade ?

M. le Maire : Ça n'évolue pas.

M. RUFAT : Et pour la 35, c'est dans le même cadre ?

M. le Maire : C'est un contentieux de personnel.

M. RUFAT : Pour la 26, mise à disposition gratuite d'un local collectif au profit de l'association Dynamic Guillebaud, est-ce que c'est un local qui est dans les locaux d'Antony Habitat ?

M. le Maire : Oui.

M. RUFAT : Question classique : qui paye les charges de ce local ? J'ai l'impression qu'elles sont reportées sur les locataires d'Antony Habitat.

M. le Maire : Non, c'est la ville. Et d'ailleurs les charges sont lourdes !

M. RUFAT : Sur la 38, le service social des personnels, il s'agit de l'assistante sociale du centre interdépartemental, cela veut dire que la ville n'a pas d'assistante sociale et qu'elle fait appel au centre ?

M. le Maire : Oui, deux fois par semaine ; et c'est un renouvellement.

Mme BUZELIN : Sur la 27, l'adoption d'un marché de fournitures de caissons lumineux d'un montant minimum de 20 000 € jusqu'à un montant maximum de 1 M€, qu'est-ce qui justifie ce type de dépenses ?

M. le Maire : J'espère qu'on ne dépensera pas 1 M€ ! Il s'agit du renouvellement des plaques de rues.

Mme DEVEDJIAN : Un certain nombre de plaques de rues sont en très mauvais état, elles ont plus d'une quinzaine d'années et si vous allez dans certains quartiers, elles ne sont plus nettes.

Mme BUZELIN : C'est très cher !

Sur la 33, adoption d'une régie publicitaire, c'est une régie exclusive locale pour le cinéma avec un reversement de 50% de la

recette, qu'est-ce qu'il en est de la publicité nationale ? Est-ce qu'on a les mêmes conditions financières ?

M. le Maire : Là, c'est juste un marché très spécifique du cinéma du temps où il était encore associatif.

Mme BUZELIN : Donc 50% des recettes sont reversées à la régie ?

M. le Maire : Oui, c'est spécifique au cinéma.

Mme BUZELIN : Et sur l'aspect national, ce sont les mêmes reversements ? On cite les publicités locales mais pas les nationales.

- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

Mme CHARRIER : Page 1, pour un pavillon vendu 1,150 M€, je voudrais savoir si c'est vendu à un promoteur ?

M. le Maire : Oui, pour un programme immobilier.

Mme DEVEDJIAN : Oui, c'est un permis de construire qui a été accordé au mois de septembre 2012 pour 18 logements collectifs.

M. RUFAT : Page 16, j'ai une question sur la vente d'un appartement de 80 mètres carrés à 142 000 €, c'est en dessous du montant indiqué tout à l'heure, c'est très attractif, je me pose la question pourquoi la charte du développement social ne fait pas l'acquisition d'un logement aussi attractif ?

Mme DEVEDJIAN : Le bien est loué à des locataires, il est occupé. C'est toujours comme ça, quand il y a occupation avec un locataire, ça coûte moins cher.

- 1 - Adoption du budget primitif – Exercice 2013.

(Rapporteur : Monsieur Médan)

M. MEDAN : Après le compte administratif, il s'agit du budget qui,

dans un contexte économique et financier national assez difficile, arrive quand même au niveau local à se présenter sous de bons auspices. Quels sont les axes forts du budget 2013 ? Nous l'avons déjà rappelé plus ou moins directement :

- Tout d'abord, la poursuite du programme d'investissement avec la réalisation des grands équipements qui sont très attendus et sur lesquels nous allons revenir ;

- La maîtrise très stricte du budget de fonctionnement ;

- Et troisième élément comme axe fort : la réalisation de ces objectifs sans augmenter la pression fiscale, sans accroître l'endettement, et sans dégrader les services rendus aux habitants, bien au contraire.

Le budget que j'ai l'honneur de présenter continue de traduire, année après année, la volonté constante de la municipalité de poursuivre l'embellissement et la modernisation d'Antony, de renforcer les solidarités et d'améliorer le cadre de vie pour offrir aux Antoniens une ville équilibrée, une ville pour tous.

Pour faciliter la présentation du budget, je suivrai le plan traditionnel et je présenterai la section de fonctionnement puis la section d'investissement qui sera un peu longue du fait du dynamisme du budget.

Les recettes de fonctionnement : les annexes 2 et 3 vous permettent de noter que les recettes courantes du fonctionnement devraient être de 84,4 M€, soit un peu plus de 1,7% par rapport à ce que l'on a vu en 2012.

Quels sont les éléments nouveaux qui sont intervenus, qui sont intéressants à évoquer, qui marquent un peu ce budget primitif ? De nouveau, je reprendrai la même structure de présentation que tout à l'heure : il y a la DGF qui va encore diminuer d'un peu plus de 200 000 € par rapport à 2012.

Malheureusement, on peut s'attendre à une baisse des droits de

mutations qui sont notés au budget à 2,7 M€, on peut espérer se tromper mais globalement, beaucoup d'experts dans le domaine prédisent une année 2013 relativement morose sur le plan immobilier. Ce que l'on peut espérer, c'est qu'Antony soit un peu moins morose que la moyenne.

Grâce au dynamisme des bases fiscales, on a un supplément de taxe foncière et de taxe d'habitation qui passent à 36,4 M€ en 2013. Voire davantage si l'administration fiscale pouvait tenir compte de l'ensemble des programmes livrés, ce qui n'est pas le cas pour l'instant, il y a à l'heure actuelle une volonté de corriger un peu ce biais administratif. Il faut rappeler qu'il y a eu 500 logements en 2012 mais aussi la livraison de nouveaux bureaux à la Croix de Berny.

On peut noter une hausse non négligeable des subventions de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales, qui s'explique toujours par un certain dynamisme des structures de la Petite Enfance et des CML qui conduira la Caisse d'Allocations Familiales à nous verser un peu plus et l'Etat à nous verser un peu plus aussi du fait des emplois aidés qui ont été embauchés massivement au sein des services de la Mairie. Il y a des postes qui bougent peu mais je préfère, pour être un peu plus efficace, ne pas en parler.

Les dépenses de fonctionnement : là encore les annexes 2 et 3 permettent de noter que les dépenses courantes de fonctionnement devraient normalement être de 65 M€, soit une stricte égalité avec les dépenses de fonctionnement de 2012 si l'on fait abstraction du fameux FPIC qui pour l'année 2013 sera d'un peu plus de 600 000 €. On en a déjà parlé.

Il y a quelques hausses qu'on pourrait qualifier d'« incompressibles » comme celle des contrats de maintenance préventive, ce sont des hausses qu'on ne peut pas éviter quelle que soit la qualité de la gestion, elles seront là présentes pour longtemps, mais

elles sont plus que compensées par des économies réalisées par l'ensemble des services dans un grand nombre de domaines, de secteurs. Je profite de la présentation du budget pour remercier les services et les élus de leur compréhension et de la mise en œuvre des économies demandées, car à l'occasion des réunions budgétaires, on a accepté, certains ont accepté un certain nombre de réductions, les comprenant parfaitement.

Les charges à caractère général du chapitre 11 doivent légèrement baisser de 17 à 16,7 M€.

Les dépenses de personnel doivent normalement être stables à 41,5 M€.

Et les autres charges de gestion courante du chapitre 65 doivent aussi rester à peu près stables, hormis l'augmentation de 100 000 €, augmentation d'attribution au CCAS.

Il est marqué dans le rapport de manière assez développée l'attention que la ville accorde au CCAS depuis quelques années puisque de 2008-2009 à aujourd'hui, on est passé de 1,8 M€ à une dotation de 2,2 et encore je ne compte pas, -vous me direz que ça fait partie de l'investissement et que c'est normal-, l'investissement de 350 000 € pour la rénovation de la résidence Renaître, on en parlera tout à l'heure mais cela fait partie aussi de l'attention portée et du soutien de la ville au CCAS.

Si on enlève les dépenses des recettes, on trouve une épargne de gestion qui augmentera en 2013 à 19,4 M€, et une épargne brute qui augmentera aussi de 1 M€ puisque si l'on considère des frais financiers stables à 3,5 M€ en 2013, on a ce niveau d'épargne brute qui, évidemment, comme je le disais tout à l'heure, permet de financer le programme d'investissement.

J'en arrive à la section consacrée à l'investissement, et comme tout

à l'heure, je commencerai par le financement de ce programme. Il se base sur, d'une part, l'autofinancement que je viens d'indiquer de 16,1 M€, et s'ajoute à ce montant le FCTVA, la Taxe Locale d'Équipement, les subventions d'investissement, les produits de cessions, et les autres recettes. Au total, si on fait l'addition de ces 6 montants, on arrive à 42 M€ pour financer notre programme d'investissement.

Que va-t-on financer avec ces 42 M€ ? C'est le plan du rapport que je vais suivre cette fois-ci sans en modifier la chronologie. On finance les acquisitions foncières pour 2,2 M€ ; les subventions d'équipement pour 1,65 M€ ; les nouveaux équipements pour 21,6 M€ ; le développement économique pour 0,9 M€ ; l'entretien des bâtiments pour 8,4 M€ ; la rénovation de la voirie pour 10,3 M€ ; les équipements des espaces verts pour 0,6 M€ ; les équipements des services pour 2,9 M€. Soit 49,6 M€ d'investissements.

Permettez-moi de reprendre, sans aller dans le détail de l'ensemble des pages qui vont suivre, permettez-moi de reprendre les points les plus importants de ce programme d'investissement. Il y a les acquisitions foncières pour 2,2 M€ qui correspondent à quatre points indiqués dans le rapport, et notamment, vous l'avez souligné tout à l'heure, l'acquisition de locaux commerciaux. Il y a aussi l'acquisition de nouveaux logements dans le cadre de la Charte du logement solidaire. Il y a les subventions d'équipement pour 1,65 M€ qui correspondent notamment à 1,3 M€ pour Antony Habitat dans le cadre du financement du programme des Bas-Graviers et du programme de la Croix de Berny, ainsi que la réhabilitation de la résidence Lavoisier. Et j'en parlais il y a peu de temps, 350 000 € sont consacrés au CCAS pour les travaux de rénovation de la résidence Renaître.

Ensuite, on a le gros morceau du programme d'investissement, ce sont les projets d'équipements pour 21,6 M€. Vous savez qu'il y a des

équipements qui vont être livrés en 2013 et d'autres qui sont évidemment en cours de construction, nous verrons en fin 2013 la livraison du cinéma et de la ludothèque qui suppose une sortie de 6,6 M€. Il y a le parc des Bas Graviers qui lui aussi devrait normalement intervenir fin 2013 avec un investissement de 5 M€. Et la cuisine centrale qui doit ouvrir à la rentrée prochaine, dont nous avons parlé il y a peu.

Les équipements en cours de construction, vous les connaissez aussi : il s'agit de l'espace associatif qui avance, si vous passez dans le coin vous le verrez, cela avance bien et se déroule à partir de maintenant au rythme prévu, il devrait s'ouvrir au printemps 2014.

Il y a la salle et le square du Mont-Blanc qui vont commencer dans quelque temps pour une livraison, là encore, en 2014.

Il y a le gymnase Pajeaud dont l'architecte vient d'être désigné et dont les travaux vont commencer dans quelques mois.

L'ensemble de ces équipements en cours de construction correspond à un investissement de 6,6 M€.

Il y a aussi des équipements nouveaux à l'étude : le complexe sportif La Fontaine, les travaux de construction du futur complexe devraient commencer début 2014 et sur le plan, vous avez pu voir les projections du projet. Et il y a aussi d'autres projets à l'étude, notamment avec la communauté d'agglomération.

L'ensemble de ces investissements conduira la ville à 21,6 M€ d'investissement.

Ensuite on a le développement économique. La ville poursuit les études en vue d'aménager le site d'Antonypole. Il s'agit, on s'en est expliqué lors de la dernière commission d'un projet complexe qui, effectivement, suppose aussi dans sa compréhension globale de bien préciser les projets de la région et finalement aussi ceux très importants de l'Etat. Il y a aussi une somme allouée à la démolition de locaux

impropres à la location ; et enfin des crédits concernant l'aménagement du stand d'Antony au Salon de l'Immobilier.

Un poste important ensuite en volume : c'est l'entretien des bâtiments communaux. Il se partage en deux grandes masses : d'un côté les bâtiments scolaires pour 3,5 M€, Monsieur Le Bourhis est un bon négociateur, cela permettra de rénover soit pour les ravalements, soit pour des couvertures, soit pour des mises aux normes d'accessibilité, etc, un grand nombre de bâtiments scolaires. Et pour 4,85 M€, cela concerne d'autres bâtiments dans les autres secteurs du sport et de la petite enfance. De même des bâtiments culturels, de la jeunesse, des bâtiments administratifs, etc. Et donc le poste rénovation des bâtiments avec tout ce que cela comporte aussi comme implication sur leur fonctionnement puisque quand on rénove un bâtiment, on peut espérer une plus grande maîtrise des dépenses de fonctionnement pour les fluides, etc, c'est un poste important auquel nous attachons de l'importance.

La rénovation de la voirie : 10,3 M€, on a ici l'enfouissement des réseaux qui se poursuit et qui va bientôt s'achever. Il est dit dans le rapport que 2013 sera l'avant-dernière année du programme, on arrive au bout de cet enfouissement qui permettra à la ville d'être considérablement embellie et n'oublions pas aussi que l'enfouissement des réseaux permet, lorsqu'il y a un nouveau réseau, d'aller plus vite lorsqu'on veut l'installer parce que les structures sont déjà prévues et le passage des câbles se fait beaucoup plus facilement. Il ne faut pas y voir qu'un embellissement, il faut aussi y voir une efficacité dans la modernisation du réseau. Pour la fibre, c'est important.

Il y a ensuite la reconstruction des rues, là encore le programme de reconstruction se poursuit avec les rues indiquées dans le document ; le programme de circulations douces ; l'aménagement de deux parcs de

stationnement ; la mise en accessibilité de la voirie qui devrait se terminer en 2013 ; et le remplacement de la signalétique parfois défectueuse. La rénovation des revêtements, l'entretien de la voirie, l'éclairage public sont les autres postes de ce groupe de rénovation de la voirie pour 10,3 M€.

il y a ensuite les équipements des espaces verts et les équipements des services qui correspondent notamment au renouvellement des véhicules pour l'essentiel des services techniques, pour le mobilier et le matériel des différents services, etc.

J'ai essayé d'être rapide mais c'est délicat de présenter rapidement le budget parce que vous comprenez bien que l'équipe municipale et des services de la ville qui sont mis à contribution pour la mise en œuvre de ce budget peuvent ressentir de la satisfaction, à voir non seulement arriver à leur terme les différents bâtiments et les différents projets qui ont vu le jour il y a quelques mois, mais aussi les différents projets qui sont menés aujourd'hui et il est clair qu'un budget, c'est à la fois une orientation politique qui est donnée mais aussi un travail collectif qui correspond au travail de l'ensemble des services et de l'ensemble des élus.

Donc ce budget est important. Il est légèrement supérieur aux financements disponibles, mais très peu, ce qui veut dire que normalement les besoins d'emprunts seront très faibles, voire nuls, cela dépend, mais comme je le rappelais au tout début, ce programme sera mené sans augmentation de la pression fiscale, avec un contrôle, une maîtrise de l'endettement puisque ce dernier augmentera très peu, et évidemment en ne réduisant pas les services aux Antoniens, bien au contraire, en les augmentant puisque tous ces projets correspondent à des services sur le plan sportif, sur le plan de la jeunesse, sur le plan de l'action sociale.

Donc encore une fois, c'est un budget équilibré qui est construit

pour tous les habitants d'Antony. Je vous remercie.

M. RIVET : Je comprends d'autant mieux la remarque finale du rapporteur sur le travail fourni par l'ensemble du personnel sur ce budget que nous-mêmes, nous disposons de très peu de jours pour l'analyser. Il faut chaque année, et cette année encore, que l'on fournisse aussi un gros travail pour analyser cette documentation, que ce soit votre rapport ou les documents M14 qui ne sont pas forcément de lecture facile si on veut faire correctement notre travail. On est donc tout à fait conscient du travail effectué pour ces documents.

Sur un plan plus général, ce budget est bien à l'image de la façon dont vous dirigez et dont l'exécutif dirige la ville. Vous avez projeté sur les bâtiments de cette ville une vision que vous avez de la ville, vous avez le droit, mais pour nous il y a des priorités dans certains domaines qui ne répondent qu'imparfaitement à certains besoins quotidiens. J'ai regardé ce budget, et rien qu'en écoutant les gens et en regardant les gens vivre autour de nous, en voyant les difficultés qu'avaient nos concitoyens. Je me suis dit qu'Antony n'est pas à l'abri de la crise, il est vrai qu'il y a des endroits où elle est plus forte et des endroits où ça se passe mieux.

En particulier il y a des problèmes importants qui sont le logement, l'emploi, l'accès aux soins, la solidarité vis-à-vis de tous et en particulier les seniors, la solidarité au quotidien et les déplacements, on voit très peu de choses dans ce budget qui mettent la priorité sur ces domaines et pourtant l'emploi, l'accès aux soins, le logement, les déplacements sont quelque chose de très important.

Je n'ai pas dit que les gymnases n'étaient pas utiles, évidemment c'est utile, mais il y a des choses importantes sur lesquelles on souhaiterait, nous, que ce budget se focalise.

D'abord le logement : vous avez fait des réalisations, vous rénovez les infrastructures des bâtiments scolaires, vous faites des économies de

gestion et vous prévoyez d'en faire encore, on ne peut que souscrire à cela mais c'est, j'allais dire, le B-A BA de la gestion municipale et heureusement que vous le faites. J'ai regardé sur les priorités ce que propose ce budget, je ne passe pas tout le rapport en revue mais sur le logement, vous avez enfin depuis l'année dernière réalisé que les logements sociaux étaient indispensables pour la plus grande partie de la population et vous subventionnez 10% des 123 logements des Bas Gravier, 66 logements à la Croix de Berny, en fait votre but est de maintenir les 20% de logements sociaux que vous avez atteints très péniblement, et Madame Le Néouannic l'a dit, ce n'est pas en construisant de nouveaux logements et en acquérant du foncier. Nous pensons, et nous l'avons dit, que c'est 25% sur toute la ville qu'il faut viser, la loi qui le reconnaît, il faut atteindre 25 % en 2025, on pense que c'est un objectif qu'il faut mettre dans le budget tous les ans pour monter à 25% minimum, et ça n'est pas que moi qui le dis, il y a des organismes d'habitat social qui le disent aussi. Et là, au rythme des constructions de logements neufs, cela ne va pas être facile de maintenir les 20% si vous ne prenez pas de l'avance. Je pense que la situation financière très favorable d'Antony Habitat, comme l'a dit le rapport de la MILOS, permettrait de lancer bien plus tôt des opérations pour répondre à l'accroissement persistant du nombre de demandes de logements.

Il faut viser un minimum de 25% et il faut que les représentants de la mairie siégeant au Conseil d'Administration d'Antony Habitat s'assurent que les remèdes adéquats seront portés « aux dysfonctionnements de la commission d'attribution des logements en matière de traitement des populations les plus défavorisées », comme l'a souligné le récent rapport de la MILOS.

Je dirais aussi que, contrairement au paradigme que vous mettez en haut de toutes les interventions que le rapporteur reprend, Antony est

une ville de moins en moins agréable à vivre. C'est agréable pour une partie de la population, vous avez raison, mais l'emploi dont je rappelle les chiffres à chaque fois, devrait pour nous être une priorité, 7% de plus de chômeurs en un an dont une majorité de jeunes à Antony, et la zone d'activité d'Antonypole dont on parle...

M. FOUQUET : Et qu'est ce qu'il fait, François Hollande ?

M. RIVET : Remarque très intéressante ! Pour Antonypole, il a fallu que je demande deux fois les documents pour avoir des chiffres sur l'activité réelle. Et puis sans faire de la peine à Monsieur Dova, je reprends les chiffres qui m'ont été donnés : les bâtiments qui ont été acquis par l'EPF des Hauts de Seine à qui on a délégué l'acquisition des bâtiments sur la zone, sont pour la plupart inoccupés. Je pense à la quatrième étude qu'on lance en quelques années sur un aménagement d'Antonypole, mais ce n'est pas une étude dont on a besoin, on a surtout besoin de réalisations concrètes, de créer des emplois, on en a parlé en commission, ça n'est quand même pas très compliqué...

Je vais quand même finir ma phrase s'il vous plait : ce n'est pas très compliqué de faire un effort pour que cette zone d'activité soit efficace et ne soit pas sans arrêt en études. Je pense qu'il y a d'autres méthodes, en particulier il existe au niveau de la CAHB un pôle de développement économique dont on voit les résultats efficaces de l'autre côté de l'autoroute où l'on a des logements, des emplacements qui sont vendus, des entreprises qui s'installent, ce n'est pas le cas chez nous.

L'accès aux soins : cela ne figure pas dans ce budget mais tout montre que de plus en plus de personnes n'ont pas accès aux soins pour des raisons financières. Je ne vous l'apprends pas. La réhabilitation et le déplacement du centre de soins de la Croix-Rouge en 2012 était un bon début, il faut poursuivre cet effort et créer une structure communale de soins au delà de ce qui existe au Noyer Doré. Il faut organiser une

permanence de soins à la hauteur de la demande. Vous avez vu récemment l'explosion des urgences à l'hôpital d'Antony ? La structure de permanence des soins sur Antony n'est pas satisfaisante et il faut que la puissance publique fasse en sorte que pour la prévention et la proximité, un service de soins diversifiés et complémentaires soit accessible et soit disponible.

Troisième point : la solidarité vis-à-vis des aînés. J'ai trouvé un peu indécent le paragraphe sur le CCAS : vous vous glorifiez royalement d'augmenter la subvention de 100 000 € en oubliant de dire que l'année dernière, vous ne l'aviez pas augmentée. Il faut savoir que le budget du CCAS n'est pas le même en 2013 que celui inscrit au budget primitif, il y a une différence de 4 M€. Cela veut dire que les 100 000 € que vous fournissez, ce n'est pas pour accroître le nombre de services mais c'est pour combler le déficit par rapport aux finances de cet organisme. Si vous aviez voulu vraiment faire un effort, c'est bien plus que 100 000 € qu'il aurait fallu faire. J'ai eu l'occasion de parler du problème que pouvaient avoir les personnes âgées avec le manque de personnel qui vient chez eux. Nous n'avons que deux foyers d'accueil pour les personnes âgées, deux foyers construits par la gauche, Renaître et le foyer Soleil, la population des plus de 75 ans sur notre ville est de 4 700 personnes et elle est en augmentation, je pense qu'il serait temps de réfléchir à leur offrir de façon analogue aux foyers qui existent déjà autre chose que 100 places pour 4 500 personnes ; d'après vous, aujourd'hui, c'est tant pis pour les gens qui n'ont pas les moyens de rester chez eux, ça existe, ou qui ne souhaitent pas rester chez eux et qui n'ont pas les moyens de s'offrir les tarifs d'un établissement privé parce qu'on le sait tous, ils sont extrêmement chers. C'est une action publique qu'il faut sur notre ville.

La solidarité : nous reconnaissons que vous voulez faire plus mais il faut créer des vies de quartier autour de maisons de quartiers, c'est là

où est la solidarité quotidienne, c'est là où elle peut s'exercer, c'est là où les échanges se font entre les gens, tous les exemples le montrent, les maisons de quartier, c'est là où s'établit au départ la solidarité. Mais cela, vous n'en vouliez pas, vous avez fait le choix d'avoir un énorme complexe multi-associatif en centre ville, un seul qui ne remplacera pas les maisons de quartier. Il y a 7 ou 8 quartiers, il existe un certain nombre de maisons de quartier, il faudrait les réhabiliter.

Autre priorité des Antoniens : les déplacements. Le fameux boulevard urbain, on va en reparler puisque vous en faites la promotion dans une délibération suivante, sur la RD 920 est aujourd'hui le « boulevard des bouchons » ! De jour en jour, d'heure en heure, il y a de plus en plus de voitures, on le voit quand on circule dans Antony. Je vois que ça fait rire certains ici, je ne pense pas que cela fasse rire les gens qui sont dans les bouchons de plus en plus, vous leur direz que ça vous fait rire !

Le centre ville a des trottoirs étroits qui souffrent de plus en plus de la pollution, et la circulation, vous l'encouragez sciemment, cela a été dit, le long de la RD 920 il a fallu créer des places de parking, c'est pour ça que les trottoirs sont étroits, c'est pour ça qu'il n'y a pas de piste cyclable en centre ville, cela a été dit. A force d'appeler la circulation automobile en centre ville, rue Mounié par exemple, l'espace manque pour les vélos, un jour, je vous l'ai déjà dit, vous viendrez avec moi en vélo, Monsieur le Maire, circuler dans la rue Mounié !

Vous avez lancé un schéma de circulations douces, c'est bien, le problème est que ça me fait peur, et j'ai eu l'occasion de le dire déjà, car de la façon dont le problème est pris, on va simplement s'attacher à faire en sorte qu'il y ait quelques pistes cyclables, c'est vrai qu'aujourd'hui les pistes cyclables meurent, beaucoup, et on n'en voit pas d'autres. Mais il n'y a pas que ça, je répète une fois de plus qu'il y a un plan local de

déplacement qui a été voté par la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, qui demande d'effectuer un certain nombre d'actions au niveau de notre ville et il n'y a pas de schéma de déplacement urbain qui le décline, il n'y a pas de zone piétonne, de zone de rencontre, pas de chemin piétonnier, il n'y a rien du tout dans ce budget.

Enfin, en matière de citoyenneté, de vie citoyenne et de sécurité, j'en ai parlé au compte administratif, il y a un réel problème et vous n'apportez pas de solution en équipant uniquement de caméras. Je pense que les effectifs de la police municipale mériteraient d'être augmentés à condition qu'elle agisse en complémentarité avec la police nationale qui doit faire autre chose que des rondes de voiture, on a besoin de parler aux policiers, les policiers eux-mêmes ont besoin de parler aux citoyens, les policiers ne sont pas assez nombreux pour aller dans tous les quartiers et ils circulent seulement en voiture.

Alors je n'ai pas passé en détail tous les équipements, j'ai montré qu'on avait des priorités qui n'étaient pas les vôtres, je n'ai pas dit que vous ne faisiez rien dans ce domaine, mais ce n'est pas vos priorités.

En ce qui concerne les aspects financiers, ce n'est pas ce que j'ai proposé qui va coûter très cher, et si ça coûte de l'argent, on a noté pendant toute l'année des dépenses inutiles très importantes, des achats pour 1,5 M€ de terrains qui n'étaient pas, à nos yeux, justifiés. Je crois qu'une bonne gestion financière pourrait dégager des ressources pour faire des enjeux dont je viens de parler une priorité. Voilà ce que nous pensons du projet de budget que vous présentez.

Mme BUZELIN : Sans surprise, nous ne voterons pas le budget qui est le reflet de vos choix politiques sur la ville. Si nous partageons certaines orientations budgétaires concernant notamment, et j'en oublie sans doute, les travaux sur les groupes scolaires, sur les installations sportives, le réaménagement de la cuisine centrale, l'acquisition de

logements dans le cadre de la charte du logement solidaire, bien que vous restiez sur ce point assez frileux, vous avez quinze logements depuis 2009, également comme point positif la mise en conformité de l'accès pour les personnes à mobilité réduite, en revanche, nous considérons certains investissements et dépenses comme non prioritaires voire inutiles. J'évoque là l'enfouissement des réseaux aériens, certes, maintenant vous trouvez que ça faciliterait la mise en place de nouveaux câblages, c'est un nouvel argument. De même, la vidéosurveillance dont l'utilité n'a jamais été prouvée. La fosse de plongée, on en reparlera. Le parking rue Maurice Labrousse qui, une fois de plus, va entraîner un déplacement automobile plus important alors que ça n'est pas nécessaire dans la mesure où il y a le parking de la Mairie en soirée. La signalétique éclairée des plaques de rues, on va dépenser beaucoup d'argent pour un service qui me semble assez réduit, les plaques traditionnelles de rues pourraient suffirent.

Il y a aussi la reconstruction du théâtre sur l'ancien site, place du Marché ; vous allez faire des frais supplémentaires pour une reconstruction sur un site nouveau alors que cette reconstruction aurait pu être faite sur l'ancien site, malgré vos remarques sur le problème du parking qui est en dessous.

Deuxième critique qui me semble fondamentale : la construction de logements sociaux avec une faible mixité sur l'ensemble de la ville, et avec un objectif de 25 à 30% de logements, en accentuant l'effort en direction des personnes les plus déshéritées, en particulier les familles qui relèvent du logement social PLAI et PLAI Plus. En effet, sur Antony, vous vous félicitez de construire du logement social mais non seulement le nombre de logements reste insuffisant par rapport à la demande, mais en plus vous sélectionnez les bénéficiaires en ne construisant quasiment que du logement PLS ; de fait, vous ne vous intéressez qu'aux classes

moyennes. Je me permets de rappeler les plafonds de ressources en kEuros pour accéder au logement social : pour une personne seule, quand vous privilégiez le PLS, ça veut dire que vous acceptez d'avoir des personnes qui ont un plafond de ressources de 29 000 € par an, alors que pour le Plus, on permettrait à une personne qui a 22 000 € d'y accéder ; et pour le PLAI, on viserait vraiment les catégories à très faibles ressources, à savoir 12 000 € par an.

Un autre exemple : pour les couples composés de deux personnes, pour la limite PLS on atteint 44 000 € de plafond de ressources, pour le PLUS 34 000 €, et pour un PLAI : 20 000 €. Une autre catégorie : une famille de quatre personnes ou une personne avec deux personnes à charge, le plafond du PLS est à 69 000 € annuels, quand on est quatre personnes dans un foyer, j'estime que ce n'est pas vraiment du très social. Alors que pour le PLUS, on arrive à un plafond de ressources de 53 000 € et pour le PLAI : 29 000 €. Je vous demande vraiment de réorienter votre logement social en faisant beaucoup plus de logement social dit PLUS ou PLAI. Le PLS est indispensable mais la ville d'Antony oriente clairement son logement social sur des catégories sociales qui sont en moins grandes difficultés que des personnes qui relèveraient du PLUS ou du PLAI.

Concernant l'accès aux soins, je me félicite de l'installation dans le quartier du Noyer Doré du pavillon Croix-Rouge.

Concernant les plans de circulation, malheureusement ils se limitent à du saupoudrage homéopathique alors que la ville a besoin d'un vrai réseau de pistes cyclables sur les grands axes, notamment les plus dangereux. De même, la généralisation du double sens cyclable me semble indispensable, je pense notamment à la rue de l'Abbaye où il est vraiment nécessaire de faire un double sens cyclable, vous en avez les moyens matériels, il suffit juste d'une volonté politique.

Concernant les feux de signalisation du « tourne à droite » pour les cyclistes, pour faciliter la circulation aux cyclistes, on sait qu'il suffit d'avoir une petite flèche clignotante sur le « tourne à droite » et le cycliste franchit plus facilement les croisements sans se mettre en danger et tout en permettant aux véhicules automobiles qui viennent sur sa gauche de continuer leur circulation.

De même, vous avez un effort important à faire au niveau des parkings à vélos ; 23 sites, c'est insuffisant, et quand on voit les problèmes de stationnement de vélos sur la gare d'Antony, vous avez clairement minoré la circulation des vélos et vous avez préféré construire une place en centre ville qui n'a aucun sens, près de l'école Ferdinand Buisson, avec des marches qui sont dangereuses et qui sont vraiment sans intérêt pour la ville.

Quant au financement de vos projets, vous vous êtes servi de l'opportunité de vendre des terrains et des bâtiments de l'IUFM sans repenser à l'utilisation en l'état de bâtiments publics qui avaient été entretenus régulièrement. Quel gâchis ! Vous auriez pu y installer, par exemple là bas, des locaux pour les associations, vous auriez pu permettre à des jeunes de s'y installer, ces bâtiments étaient en bon état, il est vraiment dommage qu'ils soient amenés à être détruits et à ne pas être utilisés en l'état.

Sur votre budgétisation des études, je note le bilan carbone et j'espère que ce bilan nous sera communiqué le plus rapidement possible.

Mme LE NEOUANNIC : Je crois que dans l'exercice, Monsieur Médan, le fait de faire long ne permet pas toujours de faire bien. Mais je ne vous en veux pas, l'exercice est un peu périlleux. Ce qu'il faut regarder dans votre projet de budget, ce sont les questions en creux, je vais les lister :

Sont annoncés l'achat sur le secteur de la Croix de Berny de

locaux commerciaux, on a du mal à identifier ce qui relève du pourquoi et du comment. Est-ce que c'est parce que vous ne trouvez pas de repreneurs sur l'activité commerciale sur ce secteur ? Est ce que c'est parce qu'il y aurait une opération que l'on n'aurait pas vue ou que l'on n'aurait pas identifiée ? Cela fait vraiment partie de nos questions.

Deuxièmement, sur les calendriers, ça a toujours été la question phare ici, ce n'est pas l'annonce, c'est le calendrier qui compte. On a du mal à identifier quand on se reporte à votre projet sur les établissements scolaires, j'ai fait ma lecture qui était intéressante de ces dernières années, ça fait des années et des années qu'on nous dit qu'on va entretenir les établissements scolaires. Il y a une dimension indispensable à prendre en compte, c'est l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés dans un certain nombre de secteurs, qui oblige à renouveler sur certains secteurs. Comme dans le même temps il y a des projets d'aménagement de la ville, qu'ils se réalisent ou non, à quelle période, etc, nous ne savons pas, j'ai un peu le sentiment que sur le secteur scolaire on court après et qu'on n'anticipe pas sur le devenir de ce quartier. Je prends l'exemple de la Croix de Berny par rapport à l'école qui a été dimensionnée, je me rappelle qu'à l'époque, au conseil municipal, nous posions des questions sur son lieu géographique, sur ses dimensions, et avec l'arrivée et la livraison des nouveaux logements sur les anciens terrains de la Croix de Berny, on est amené à s'interroger aujourd'hui sur un nouveau redécoupage, j'imagine à moyen terme, de la carte scolaire sur le secteur.

Cela fait partie des questions et des interrogations parce qu'on a du mal à imaginer comment va se faire ce réaménagement, cette construction, indépendamment des questions et des désaccords que l'on a sur ces types de reconstructions ; c'est un secteur d'équipements publics, que ce soit la Petite Enfance ou le scolaire, qui est en décalage

dans la construction du budget. Surtout que vous montrez des comptes avec une opération plus que blanche d'un peu plus de 12 M€ sur la vente des terrains de l'IUFM et on a le sentiment que sur cette partie-là, sur ces montants-là, l'affectation qui est réalisée dans le volet des services publics, si on prend l'ensemble du budget d'investissement, n'est quand même pas la priorité. Cela fait partie des interrogations.

Même chose en termes d'aménagements. François Rivet a beaucoup questionné sur les embouteillages, on construit de plus en plus sur des voies qui sont souvent saturées et où il y a un refus de développer dès le départ des pistes cyclables sécurisées, des voies propres pour un certain nombre de circulations douces, mais aussi pour les transports en commun, qui contribuent à engorger des secteurs particuliers comme à la Croix de Berny et dans le secteur du centre ville.

On se dit que, peut-être, on pourrait là-dessus, à partir de vos projets, avoir en question d'aménagement, pas simplement une logique d'enfouissement des réseaux et de dérivation des routes mais peut-être d'amélioration des dessertes pour l'ensemble des quartiers.

Enfin il y a une question qui n'est toujours pas réglée dans le budget, et je n'arrive pas à comprendre, c'est celle du parking, le parking justifié par le théâtre, qui fait que l'on a aussi un volet très important sur la partie prix parking, j'ai presque envie de dire qu'on aura le parking, c'est sûr, mais est-ce qu'on aura l'équipement au-dessus tel qu'il est programmé ? On se pose encore des questions. Est-ce que vous pouvez en termes de calendrier nous rassurer ou pas ? Vous n'êtes pas obligés de répondre à nos questions bien évidemment.

Je ne relance pas sur le volet « logement social » et sur la configuration PLS, Magali Buzelin et François Rivet en ont largement parlé. Enfin une dernière question : puisqu'il paraît que tout va bien, que l'on est dans un océan particulier au milieu de la crise, un peu comme le

nuage de Tchernobyl qui avait évité la France, je voudrais savoir s'il n'y avait pas matière à se servir des ventes pour rembourser de façon anticipée une partie de la dette en opportunité ? Je ne suis pas spécialiste et beaucoup s'interrogent sur les taux d'intérêts dont on nous dit un coup, lors d'un conseil, qu'ils baissent, puis lors d'un autre conseil on nous dit que ce n'est pas la bonne période pour négocier, en même temps j'ai pas mal d'amis autour de moi qui sont allés renégocier leur emprunt logement, donc je me dis qu'il y a peut-être une situation particulière, ils ont gagné de l'argent, en tout cas ils en ont moins perdu, est-ce qu'il n'y a pas une occasion pour la ville de répartir autrement ses emprunts ? Comme le dit Monsieur Médan, il ne faut pas tout mettre dans le même panier de l'investissement, on peut réduire la vidéosurveillance et s'interroger peut-être sur un ou deux emprunts. Cela fait partie des questions qui sont posées.

Le calendrier derrière que vous annoncez se reporte chaque année, c'est normal qu'il y ait des reports mais à la ville d'Antony, les reports réels dépassent largement la moyenne des villes de notre strate.

Mme PEGANG : Chers collègues, le vote du budget 2013 est important pour notre démocratie locale, pour ma part, cette délibération est également importante puisqu'il s'agit de chiffrer les orientations présentées en février.

La ville est dotée d'une compétence administrative qui a assidument travaillé et traduit en termes comptables ces orientations. Ainsi, le vote de ce budget ne signifie pas que je suis forcément associée au chiffrage mais à la politique locale qui en découle. Ainsi, ce vote n'est pour moi qu'un reflet du débat d'orientations budgétaires qui a été fait en février.

Ce qui est important, c'est de voir que le taux d'endettement et la part d'autofinancement nous permettent d'envisager l'avenir, tout du

moins de maîtriser les dépenses avec une sérénité plutôt satisfaisante. Pour ma part, le vote de ce budget 2013 est déconnecté de tout carcan idéologique qui répond au régime de pensée politique classique. Et donc je traduis mon accord clair pour le budget d'investissements en cours.

Toutefois je garde espoir que dans les prochains débats d'orientations budgétaires, et par conséquent dans vos prochains budgets, on tiendra compte à sa juste valeur du volet social à Antony, étant donné que tous les volets liés aux grands travaux et aux grands investissements qui pourront rendre Antony plus vivante auront été budgétisés. Je suis remplie d'espoir notamment non pas de voir la ville atteindre 25% de logements sociaux par devoir ou obligation, mais pour tenir compte des besoins de toutes les tranches de la population Antonienne pour qu'elles puissent louer ou acheter à Antony.

Je suis ainsi remplie d'espoir que ce budget 2013 permettra à la ville de faire des emprunts pour maintenir ses aspects culturels, architecturaux à un bon niveau, et permettra dans un prochain débat d'orientations budgétaires de prioriser le vivre ensemble et de créer les liens entre les différents cœurs de notre ville.

En conclusion, ce vote comme les précédents n'est qu'une formidable étape de plus pour encourager Antony dans son épanouissement économique, culturel, social et durable.

M. DOVA : Je ne voulais pas intervenir mais j'interviens quand même pour rassurer François Rivet : François Rivet ne m'a pas fait de chagrin du tout, d'abord parce que pour me faire du chagrin, il faut taper fort et ce n'était vraiment pas fort du tout !

Il y a une bonne nouvelle à la page 11 du projet de budget, mon cher M. Médan : je vois le remplacement du système de sonorisation de la salle du conseil municipal qui figure en bonne place ...

Pour redevenir un peu plus sérieux, je voudrais dire que cette

discussion sur les propositions budgétaires me rappelle étrangement 1989, pour ceux qui ont connu cette époque, parce que vous avez les mêmes arguments, ce sont les mêmes rubriques où nous sommes très mauvais et où vous seriez bien meilleurs que nous ! L'embêtant, c'est que depuis 1983 c'est nous qui sommes réélus, c'est nous qui avons fait d'Antony cette ville telle qu'elle est aujourd'hui avec tout ce que vous lui reprochez, et Dieu sait si vous en avez oublié ! Tout cela me fait bien rire, le papier est un peu jauni, le souffle de l'écriture est un peu fatigué, nous aussi d'ailleurs, mais au moins, nous, c'est d'avoir beaucoup travaillé pour le bien des Antoniens.

Par contre je voudrais vous dire -et pas seulement à François Rivet pour qui j'ai une certaine sympathie-, je voudrais vous dire à vous tous qu'il faut quand même avoir le toupet de la gauche Antonienne pour venir nous donner des leçons de gestion des collectivités territoriales du pays, alors que chacun ne peut pas ouvrir son poste de radio le matin de très bonne heure ou sa télévision sans voir ce que les apprentis sorciers de la valse des millions et des faillites sont en train de nous préparer pour demain ! Il faut quand même, quand on parle au nom d'un gouvernement qui est en place aujourd'hui et qui a été élu sur un programme, un gouvernement fossoyeur de toutes nos espérances, fossoyeur de la dynamique économique qui était celle du temps de Nicolas Sarkozy et de ses équipes, la preuve en est, ne riez pas, vous qui êtes prompts à aller chercher les résultats, allez voir les résultats du plan de relance qui était sous la responsabilité de Patrick Devedjian, regardez ce qui s'est fait dans le monde des travaux publics, des travaux forestiers, dans le monde agricole, allez voir les résultats de ce plan de relance qui, lui, n'a pas été foireux. C'est vrai que Patrick Devedjian n'est pas M. Montebourg, on le savait mais là ça suffit ! Les fanfaronnades à la télévision et au million des nanas, c'est plus facile à faire que de prendre un budget, de faire les

opérations et de les sortir !

Je voudrais vous dire aussi que le gouvernement est le fossoyeur des investissements professionnels qui donnent de l'activité, des emplois, des retours par les richesses fiscales, il est le fossoyeur des énergies de nos villes, de nos entreprises, de nos quartiers que vous portez au pinacle, et de nos campagnes parce que allez interviewer le monde agricole, allez interviewer au centre de la France ou au nord ou à l'est ou à l'ouest, vous verrez ce qu'ils pensent du nouveau gouvernement ! On en est tous tristes car c'est de la France qu'il s'agit ! Oui, c'est une curieuse manière de procéder pour donner espoir et espérance aux jeunes pour lesquels nous prétendons tous autant que nous sommes préparer l'avenir !

Au-delà de cela, je voulais dire à Pierre Médan que sans aucun état d'âme, je poursuivrai comme depuis 1999 et jusqu'au terme de mon mandat cette action au service des Antoniens, parce que ce budget est un très bon budget. Vous voulez que j'insiste un peu ? Le programme du Grand Paris qui était tout prêt, qui allait déclencher 6700 emplois dans les entreprises du BTP pour la région parisienne, avec tous les emplois induits, qui l'a foutu en l'air, qui l'a mis en révision ? Et le brillant discours du 6 mars ne va pas nous apporter ni le réchauffement du cœur ni les illusions que vous prétendez nous donner.

Pour terminer, M. Rivet a dit qu'il a fallu vous supplier...

M. RIVET : On peut commencer un débat national mais ça n'est pas le lieu !

M. SERIN : Vous n'arrêtez pas en permanence de le faire, vous êtes bien mal placé, M. Rivet !

M. RIVET : Qui a fait la dette ? Prévoir un Grand Paris sans prévoir le financement, ce n'était pas possible !

M. DOVA : Je termine, je voulais simplement faire remarquer à

Monsieur Rivet qu'il s'est plaint d'avoir dû demander deux fois au service du développement économique des précisions concernant Antonypole, mais vous les aviez eues déjà il y a quelque temps en commission d'urbanisme ; il y a des gens qui sont venus me le dire.

M. RIVET : Non.

M. DOVA : C'était pendant mon absence forcée, vous aviez eu toutes ces informations là. Mais je reconnais qu'elles étaient dans le scénario où tout partait bien, que les projets du Grand Paris étaient trouvés, les montages aussi nous les avons trouvés, y compris les montages financiers, parce que là où l'on prétend trouver des impasses de je ne sais combien de millions d'euros, il y avait des solutions de relais par des prêts, et je peux vous dire que tout le projet sur Antonypole y compris sur la gare était prêt. Il y avait des oukases par rapport au programme, et le 6 avril dernier on est passés par-dessus les oukases du rapport qui n'avait oublié qu'un paragraphe : celui qui traitait de la ligne d'Orly à Massy, c'est quand même un peu gros pour un projet d'aménagement ! Bref, tout était prêt et maintenant on nous annonce qu'on va reculer de presque 10 ans !

M. RIVET : Parce qu'il n'y a pas d'argent !

M. DOVA : Vous savez bien que pour des opérations comme ça, l'argent on le trouve, et si on ne le trouve pas, on peut le trouver à l'international ; il existe des montages financiers qui permettent de les réaliser. Ou alors dites-moi comment on a financé le viaduc de Millau et le tunnel du Mont-Blanc ? Ce n'est pas le financement qui manque, c'est la bonne volonté, l'imagination et les capacités de management.

M. MEDAN : Je partage en grande partie ce qu'a dit Jean-Paul Dova, je ne vais pas recommencer le débat, je vais plutôt laisser la parole à Monsieur le Maire sur le budget.

Ce que vous avez dit, vous l'avez répété pour la nième fois, et cela

correspond à vos orientations ; nous avons effectivement les nôtres, et ce qui pourrait laisser penser qu'elles ne sont quand même pas si mauvaises que cela, c'est le fait qu'il y ait eu depuis des années une réélection de cette majorité.

M. RIVET : Il y en a qui ne pensent pas comme vous quand même.

M. MEDAN : L'idée est d'avoir comme nous le soulignons souvent un budget équilibré et de ne pas focaliser tous les efforts toujours dans les mêmes domaines.

M. le Maire : Je vais apporter quelques réponses à tout ce qu'on a entendu depuis quelques dizaines de minutes. D'abord, il faut avoir conscience de l'effet des mesures que prend actuellement le gouvernement.

M. RIVET : Ah non !

M. le Maire : Mme Le Néouannic n'est pas là mais elle pourrait appuyer ce que je dis. La baisse des dotations n'a pas officiellement commencé puisque l'Etat ne baisse pas encore ses versements en 2013 ; en fait, depuis 3 ans nous avons 300 000 € de moins de dotations chaque année ; on est maintenant depuis 2010 à moins 900 000 € de dotations de fonctionnement de l'Etat, 900 000 € déjà ; pour l'an prochain on peut s'attendre raisonnablement, parce qu'il y aura une vraie baisse au niveau de l'Etat, à 1 M€ de moins ; et en 2015 à nouveau 1 M€ ; cela fera 3 M€ de dotations de moins au total pour les finances de la ville ; et ceci vaut pour toutes les communes.

La péréquation qu'on nous impose au bénéfice des communes de province nous coûte déjà 600 000 €, et l'an prochain elle montera à 1 M€, puis 1,4, et en 2016 on sera à 2 M€ de prélèvements. Donc 3 M€ de dotations en moins, et 2 M€ de péréquation à payer, cela fait 5 M€ de ressources en moins.

Enfin la réforme des rythmes scolaires que l'Etat va nous imposer,

oblige les communes à participer davantage qu'aujourd'hui au financement des écoles. La gauche se plaignait naguère du désengagement de l'Etat. Elle ne le lui reproche plus, alors que la réforme coutera probablement 1 M€ à la ville.

Total : la ville devra faire face à 6 M€ de charges supplémentaires ou de recettes en moins en 2016 par rapport à 2010. Et d'ores et déjà cette année, nous sommes à moins 1,5 M€, et malgré cette perte de recettes de l'Etat ou de charges imposées, notre autofinancement va augmenter, il va passer de 15,1 M€ à 16,1 M€. Les estimations sont très prudentes, je pense même qu'on fera nettement mieux. Donc Antony connaît la crise comme tout le monde mais nous, nous la supportons parce que nous sommes capables de maîtriser la croissance des dépenses de fonctionnement.

Le programme dont on a parlé aujourd'hui est le même que celui sur lequel nous avons été élus, avec 52% des voix au premier tour en 2008. Ce programme comprend beaucoup d'investissements, plus de 200 M€ d'investissements programmés sur 6 ans, et ces investissements, nous sommes en train de les réaliser. Je vous mets au défi de trouver dans le programme sur lequel nous avons été élus en 2008 ce qui ne sera pas réalisé en 2014, ou ce qui n'est pas en train de l'être et qui le sera avec quelques mois de retard.

Nous avons certes quelques points de divergence importants avec l'opposition : vous êtes contre la vidéo-protection, contre l'enfouissement des réseaux, contre un bon nombre d'équipements sportifs, en fait vous êtes contre tous les équipements sportifs, vous avez voté contre...

Mme BUZELIN : Pas du tout !

M. RIVET : Non.

M. le Maire : Si, vous avez voté contre le centre Eric Tabarly, vous vouliez un petit gymnase et vous avez considéré...

M. EDOUARD : C'est faux !

M. le Maire : Vous aviez aussi voté contre l'ensemble de l'aménagement du Noyer Doré, vous l'avez peut-être oublié, mais vous étiez contre Tabarly et on l'a bien dit aux sportifs ! Vous êtes contre les équipements culturels, vous avez voté récemment contre le complexe associatif trop « pharaonique » selon vous.

M. EDOUARD : C'est faux !

M. le Maire : Vous avez dit que vous étiez contre le parking, vous êtes contre la signalétique, contre le futur théâtre, même si vous tenez avec impatience à savoir la date de sa réalisation ! Alors que voulez-vous ? Vous voulez des logements sociaux en plus, comme si on n'en faisait déjà pas beaucoup ! Nous sommes à 5300 logements sociaux, 700 de plus que ce que j'ai connu il y a 8 ou 10 ans, et on va en livrer encore 120 très prochainement. On travaille sur 66 autres à la Croix de Berny, 80 autres à Pajeaud, et vous trouvez qu'on n'en fait pas assez !

Tout à l'heure, vous nous avez dit, M. Rivet, qu'Antony n'était pas agréable à vivre. Vous êtes venu à Antony parce que vous trouviez que la ville était agréable et maintenant vous regrettez d'être venu parce qu'Antony n'est plus agréable...

M. RIVET : Non, je ne peux pas accepter cela, les attaques ad nominem !

M. le Maire : Vous avez dit que la ville n'est pas agréable à vivre et vous avez trouvé comme simple argument qu'il y a des bouchons à Antony ! Actuellement ces bouchons sont liés uniquement aux travaux de réaménagement de la RD 920. Vous avez dit qu'Antony est une ville où la crise n'est pas prise en compte, alors pourquoi avons-nous augmenté la subvention au CCAS cette année de 100.000 € ? C'est le seul poste qui augmente dans nos dépenses cette année. Nous allons stabiliser les dépenses de personnel, nous allons réduire les dépenses de

fonctionnement, la seule chose qu'on augmente c'est la subvention du CCAS. Mais pour vous c'est rien ! 100 000 € c'est rien !

M. RIVET : Non, par rapport aux besoins, effectivement.

M. le Maire : Pour François Hollande, 100 000€ c'est beaucoup ! La subvention du CCAS, on l'a augmentée de 400 000 € depuis 2009, c'est 20% d'augmentation, il n'y a pas beaucoup de postes qui ont augmenté de 20% depuis 4 ans. Le centre de santé, pour vous c'est rien ! Vous avez oublié, vous étiez pourtant à l'inauguration, mais c'est comme si on n'avait rien fait !

M. EDOUARD : Nous l'avons voté !

M. le Maire : C'est vous qui l'avez fait sans doute ? On l'a ouvert mais vous dites qu'on ne fait rien pour la santé ! Le logement solidaire, c'est rien ? C'est 15 logements déjà achetés et 4 autres qui vont être achetés cette année. La Maison Relais, c'est rien ? On va accueillir 20 personnes en difficultés à la Croix de Berny sur un terrain mis à disposition du Secours Catholique. Et les 120 nouveaux logements sociaux que Jacques Legrand va livrer, ce n'est rien non plus ! Allons ce n'est pas très sérieux.

Mme Le Néouannic a posé des questions auxquelles je vais répondre : les locaux commerciaux de la Croix de Berny, pour quoi faire ? Parce que nous voulons maîtriser l'offre commerciale à la Croix de Berny et ne pas laisser uniquement ces locaux aux banques et aux agences immobilières. Nous voulons que s'y ouvrent des commerces qui répondent vraiment aux besoins du nouveau quartier.

Vous disiez aussi qu'on n'anticipait pas, qu'on attendait que les choses se passent. Eh bien nous suivons chaque année, et même régulièrement, au mois le mois, les naissances et nous les suivons par quartier. Et nous sommes capables de savoir quels seront dans les trois ans qui viennent, les besoins scolaires des différents quartiers ; et c'est

pourquoi nous avons lancé, il y a deux ans, les travaux d'agrandissement de l'école Paul Bert, qu'on va en lancer à La Fontaine, et que nous avons décidé de reconstruire deux groupes scolaires. Les études sont commencées, à Dunoyer de Segonzac et à Anatole France, et là il y aura beaucoup plus de places qu'actuellement.

Donc, à part cela, on n'anticipe pas ! Eh bien si, on a lancé 30 M€ de travaux sur les écoles et on n'anticipe pas ? On anticipe les besoins qu'il y aura en 2017 et 2018.

Vous êtes contre notre budget parce que vous êtes dans l'opposition et que votre ambition est de prendre notre place, mais vous n'avez pas beaucoup d'arguments ni de projets à proposer à la place, et les remplacer par quoi ? J'ai noté une chose : des pistes cyclables. Si vous étiez au pouvoir, il y aurait des pistes cyclables partout dans la ville, peut-être plus de constructions dites-vous aussi, mais il faudrait nous dire où vous iriez construire...

M. RIVET : Vous êtes en campagne ? Alors je vais vous entraîner dans la ville à vélo !

M. le Maire : Ce n'est pas là où on veut les construire qu'il faut les construire, alors dites-nous où il faut les construire. Et puis il y aura des maisons de quartier, on en parle, vous en parlez depuis 5 ans ici, le nec plus ultra de la politique socialiste, ce sont les maisons de quartier, le logement social, pas de police pour Mme Buzelin, vous êtes contre la vidéo et contre la police, et vous allez avoir une ville sûre avec tout cela ? Les résultats du ministre de l'Intérieur qui ne sont pas aussi brillants qu'il veut bien le dire montrent que vous avez du travail !

Je ne reprends pas ce qu'a dit M. Dova mais je pense que la place de Montebourg vous revient parce que dire que c'est facile de créer des emplois en ce moment, le Président de la République a répondu ce soir pendant 45 minutes sur la question, je ne sais pas s'il a trouvé la

réponse !

Mme BUZELIN : Je voulais juste dire que je n'ai jamais rien dit sur la police ; je ne sais pas pourquoi vous dites cela.

M. le Maire : Si, vous avez dit que vous étiez contre l'augmentation de la police municipale la dernière fois.

Mme BUZELIN : Non, je n'ai rien dit dans ce sens.

Sinon, sur les travaux sur les groupes scolaires, les installations sportives, etc, je les ai citées, j'ai indiqué que je ne pouvais pas tout citer, mais j'ai indiqué ces travaux et j'ai dit : nous partageons certaines orientations budgétaires ; j'ai décliné un certain nombre d'exemples, je ne pouvais pas tout citer mais je mettais l'accent sur certaines défaillances, et notamment sur les logements sociaux, vous ne répondez pas sur le choix que vous faites de privilégier systématiquement le PLS au détriment des autres, c'est une réalité.

Et ensuite, quand vous vous gargarisez du fait qu'il y a peu d'écart entre les Antoniens concernant leurs revenus, forcément, à partir du moment où vous sélectionnez une catégorie sociale dans le logement social, les écarts s'estompent avec le reste de la population.

M. le Maire : Dites-moi combien on a de PLS sur Antony, sur les 5300 logements sociaux, combien y en a-t-il ?

Mme BUZELIN : Je ne sais pas, je ne maîtrise pas suffisamment les dossiers. Je suis sûre que c'est une majorité.

M. le Maire : Il y a une quarantaine de PLS sur 5300 logements, et il y a énormément de PLUS qui logent des populations très en dessous des normes PLAI. Les résidences Anatole France ont des loyers inférieurs au PLAI. D'ailleurs la MILOS nous le reproche : les loyers sont trop bas pour permettre l'attribution d'APL aux locataires

M. RIVET : Je sais qu'il y a des échéances électorales l'année prochaine, on en est tous conscients, et j'aurais aimé plus de rigueur de

votre part plutôt que de vous lancer dans une campagne en énonçant des contrevérités. J'ai toujours voulu être rigoureux dans la prise de parole, je n'ai jamais déformé vos propos, j'ai attaqué votre politique mais jamais attaqué personnellement comme vous l'avez fait tout à l'heure. Vous avez dit : M. Rivet a dit ceci, M. Rivet a dit cela...

M. le Maire : Vous n'arrêtez pas de dire ce que j'ai dit moi-même !

M. RIVET : Je voudrais plus de rigueur dans la prise de parole dorénavant, sinon ces conseils risquent de mal se passer.

M. le Maire : Pas d'intimidation !

M. RIVET : Mais je parle calmement. Sinon, cela ne va pas améliorer l'atmosphère de ce conseil, essayez s'il vous plait de ne pas utiliser la tribune pour faire campagne, surtout pour dire des contrevérités, laissez cela aux préaux d'écoles que vous battrez peut-être dans quelques mois si votre parti vous adoube. Un peu de rigueur dont vous parlez sans arrêt.

M. le Maire : Souhaitez-vous un vote par chapitre ?

(Aucun conseiller municipal ne le demande)

Nous allons donc voter le budget normalement.

(Le budget est adopté par 36 voix pour et 9 voix contre).

- 2 - Adoption du taux des trois taxes directes locales pour 2013.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 10 abstentions)

- 3 - Adoption d'un contrat de développement 2013-2015 à passer avec le Conseil général des Hauts de Seine.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues, vous nous proposez ce soir de conclure un contrat pluriannuel avec le Conseil général concernant les subventions départementales ne relevant ni de la rénovation urbaine ni de la solidarité, ni de l'action sociale, ni de la politique de la ville, ni de la prévention de la délinquance. Ce contrat est préparé selon vous dans une optique de simplification et de meilleure lisibilité. Le contrat lui-même indique d'ailleurs des objectifs de lisibilité, de cohérence et d'équité entre les territoires. A vrai dire, ce contrat nous laisse dans le doute et l'expectative, et nous ne sommes pas les seuls ; Hier, en commission Politique de la ville, Mme Devedjian reconnaissait elle-même qu'elle ne savait pas exactement si une partie des subventions départementales portait sur la politique de la ville...

Mme DEVEDJIAN : Vous avez une façon un peu rapide de parler de mes propos !

M. MARTIN : Et je suis témoin qu'il n'en est rien.

M. EDOUARD : Peut-être apportera-t-elle ce soir des précisions. De fait, si le rapport de M. Médan précise que les actions du Conseil général continueront à relever du droit commun, on ne trouve pas cette clause dans le contrat que vous nous proposez d'approuver. Au contraire, il est mentionné à l'article 5, je cite : « dès la signature et jusqu'au 31 décembre 2015, la commune ne pourra plus bénéficier d'un financement départemental autre que celui prévu au contrat s'agissant des domaines de compétences intégrés dans le périmètre de contractualisation . » fin de citation.

Certes, dans le préambule il est inscrit que le département continuera « de concourir à la réalisation d'autres projets relevant du champ de ses compétences obligatoires ainsi que des compétences

facultatives qui ne seront pas intégrées... », mais cette phrase est explicitement mentionnée comme un élément d'information et n'a donc aucune valeur contractuelle. Nous sommes donc dans le flou, et cela tombe mal pour l'objectif de visibilité.

Sur l'objectif de cohérence, a priori je suis d'accord. D'une manière générale le Président du Conseil du même nom –général- connaît moins bien les besoins de la commune que son maire, mais à Antony, sur l'objectif d'équité entre territoires cela se discute aussi. En commission vous nous avez brossé, Monsieur le Maire, le tableau d'un système de subventions très compliqué et très opaque datant de l'ère Pasqua. Si vous commencez à avoir des réserves sur la santé du président du Conseil général 92 à partir du moment où il dépasse les 85 ans, Nicolas Sarkozy est tranquille pour un moment !

Mais en réalité le dispositif proposé aujourd'hui par Patrick Devedjian ne va pas jusqu'à nettoyer complètement les Ecuries d'Augias selon sa propre formule. Vous nous dites que les communes de gauche s'apprêteraient aussi à signer ce contrat mais cela reste à démontrer ; ce qui est certain, c'est que pour le moment, une douzaine de villes toutes UMP ont signé avec semble-t-il des montants très différents et sans explications sur ces différences. Ce mécanisme est tellement transparent et équitable que l'opposition à la commission permanente du Conseil général a tout simplement refusé de prendre part au vote.

Reste la simplification ; faire le travail une fois tous les 3 ans au lieu de x fois par an, je peux le comprendre, mais il y a aussi un autre intérêt théorique à ce mécanisme dont vous ne parlez pas : c'est la pérennité relative. C'est pour 3 ans, continuer à avoir un financement conséquent de Patrick Devedjian après 2014, cela pourrait nous intéresser, merci, mais pour quoi faire ? Si les subventions de fonctionnement sont définies de façon assez souple et relèvent de domaines que nous ne contestons

pas : petite enfance, sport, culture, activités festives, les subventions d'investissements sont fléchées sur des équipements précis, et nous retrouvons là votre inénarrable fosse de plongée. Alors comment pouvez-vous nous convaincre de l'intérêt de ce dispositif ?

M. RIVET : Je pense que le principe d'une convention est un bon principe ; cela permet d'avoir de la vision sur les ressources, cela permet aussi de déléguer au maire l'emploi de certains fonds, espérons que cette convention sera suivie d'effets positifs. En revanche, si sur le principe on est d'accord, quand on voit les équipements qui vont se financer, je ne m'étendrai pas là-dessus, mon collègue en a parlé pour la fosse de plongée, et pour le gymnase... à ce propos, je voudrais dire que l'on a voté contre Lionel Terray quand on a vu les surcoûts ; on a quand même voté contre le gymnase Lionel Terray quand on a vu le coût, on a quand même voté pour les gymnases de La Fontaine. Et là, je ferai quand même une remarque puisque cela fait partie des financements du Conseil général : le Conseil général donne 1,5 M€ pour ce gymnase et nous demande en même temps de payer un tiers du prix du gymnase, enfin de la partie du gymnase départemental. Je n'ai pas pu faire le calcul car je n'ai pas retrouvé les chiffres, mais j'ai le sentiment que ce qu'il donne d'un côté, il va le reprendre de l'autre. Je me trompe peut-être, quel est le coût du gymnase de type B ? Et notre participation à la partie du complexe associatif qui relève du Conseil général, je voudrais la comparer avec la subvention de 1,5 M€ ; je crois me souvenir que pour le collège Descartes, nous avons une participation de 1,2 M€. Si on part sur la même base, c'est un gymnase du même type, on devrait payer une participation pour la partie générale du Conseil général de l'ensemble sportif de 1 M€...

Mme DEVEDJIAN : Non, vous n'avez pas compris, on ne paye rien.

M. RIVET : Je pose des questions et ma question est la suivante : est-ce que la subvention de 1,5 M€ du Conseil général n'est pas équivalente à ce qu'on doit payer pour ce gymnase de type B qui est implanté ?

Mme BUZELIN : Suite à la délibération de la commission permanente du Conseil général du 18 février 2013, vous nous présentez l'adoption d'un contrat sur 3 ans pour la période 2013 - 2016. Sur Antony, le financement lié à cette convention serait évalué sur la base de la moyenne de subvention versée par le Conseil général sur les années antérieures, soit 6 M€ en investissement et 2,4 M€ en fonctionnement. Pourquoi pas ? Mais nous n'avons aucune donnée chiffrée. Vous nous assurez que cette contractualisation viserait à rendre plus lisible l'intervention financière du Conseil général qui continuerait par ailleurs à concourir à d'autres projets relevant du champ obligatoire ou facultatif, en dehors du dispositif contractuel.

Vous ajoutez que dans un souci de simplification, la ville reprendrait également la gestion de certaines subventions versées par le Conseil général à des associations Antoniennes, pouvez-vous nous en dire plus sur ce point et notamment nous communiquer par secteurs d'intervention sur ces dernières années la liste des associations ayant bénéficié de subventions départementales en précisant les montants ?

J'aurais voulu obtenir une précision également : est-ce que les montants de subventions visées dans l'accord ville – Conseil général incluent les subventions aux associations et que signifie concrètement « la reprise par la ville de leur gestion » ?

Sur Antony, la ville a négocié et est donc tenue sur quatre secteurs : le sport, la culture, le festif et la petite enfance. Comme le disait Bruno Edouard en page 9 du contrat, il est précisé que la commune ne pourra plus bénéficier d'un financement départemental autre que celui

prévu au contrat s'agissant des domaines de compétences intégrés dans le périmètre de la contractualisation.

A la veille d'une élection, je trouve le procédé inélégant. En effet, quelle que soit la nouvelle majorité en place, celle-ci sera tenue par ce contrat jusqu'à la fin de l'année 2015 et ne pourra plus solliciter le Conseil général sur d'autres projets dans les mêmes domaines.

Sur les 6 M€ d'investissement versés par le Conseil général, 1,5 M€ concerne la fosse de plongée ; vous connaissez notre désaccord sur ce projet dispendieux répondant aux besoins d'une minorité. Quant au contenu des seuls accords en cours avec le Conseil général, à part Bois-Colombes, on retrouve en subventions de fonctionnement les structures de la petite enfance.

S'agissant des investissements, certaines villes ont intégré les restructurations des écoles et des CML. Ainsi, Châtenay va percevoir 10 M€, soit 35% du coût des travaux pour un même groupe scolaire. Idem pour Meudon avec une subvention de 1,775 M€, soit 50% du prix. Pourquoi dans ce cas, n'avoir pas sur Antony intégré la future école en remplacement de Dunoyer de Segonzac ou l'aménagement du groupe scolaire Anatole France ?

M. le Maire : D'autres questions ?

M. DOVA : Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais vous proposer de regarder le problème vu du Conseil général, et je vous invite, -malheureusement je n'ai pas pu souvent venir à l'assemblée départementale- au moment du choix budgétaire, au moment aussi où nous recevons l'équivalent du Littré ou du Larousse qui est le bouquin dans lequel sont toutes les demandes de subventions que nous adressent les communes et les associations, de la plus petite à la plus nantie, et il faut reconnaître et ne pas oublier qu'une demande de subvention dans ce fatras, c'est pour les services du Département un

combat quotidien pendant 3 mois.

Effectivement, il y a régulièrement des réclamations parce que telle ou telle association, telle ou telle commune, a été oubliée dans la subvention qu'elle avait l'habitude de recevoir, etc... Et quand on nous dit que l'opposition départementale a refusé de participer au vote, ce n'était pas vraiment sur le principe, c'était parce qu'ils n'avaient pas réussi à obtenir les aménagements que eux souhaitaient obtenir pour leur propre commune, c'est tout à fait différent.

Le principe est simple : c'est pour encourager les associations dont vous savez tous pertinemment qu'un certain nombre d'entre elles ne sont pas bien ou pas gérées du tout, c'est pour les obliger à tenir une stratégie pluriannuelle pour savoir où vont les fonds publics qu'elles reçoivent et surtout ce qu'elles en font pour le bien-être des populations dont elles s'occupent. Il n'y a là aucune méfiance, plutôt une éducation à la citoyenneté.

Deuxièmement, il est vrai qu'entre le moment où on envoie la demande de subvention, que l'on soit collectivité territoriale ou association y compris reconnue d'utilité publique, je le dis parce que c'est un différentiel qui compte, il se passe un certain nombre de semaines parce que le département est grand, qu'il est peuplé et très vivant, et de ce fait, cela traîne. Or, pour tous autant que nous sommes, si nous nous occupons d'une association, voire d'un projet municipal, et le changement hypothétique de majorité dans la ville d'Antony ne changerait rien, Mme Buzelin, vous seriez aussi à piaffer comme une jeune pouliche en attendant qu'on s'occupe de votre demande de subvention.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que dans l'esprit du président du Conseil général et de la majorité départementale, on veut en même temps éduquer nos partenaires à la gestion pluriannuelle, donc à faire des prévisions et ne pas nous apporter en début d'année un projet

comme cela tout frais sorti du four sans aucune vérification ou sans étude trop sérieuse.

Deuxièmement, c'est gagner du temps et en cela soulager un peu l'administration car c'est vrai qu'il y a eu beaucoup de travail, j'en suis le témoin pour en avoir été leur responsable pendant 7 ans, et je peux vous dire qu'on gagne du temps avec des dossiers instruits comme cela à vocation pluriannuelle. Et les collectivités territoriales, les villes en particulier, bénéficient de ce raccourcissement de délai parce que c'est une efficacité, ça permet de déclencher des opérations soit en investissement, soit en budget d'exploitation, de fonctionnement, beaucoup plus rapides, donc efficacité au service des populations. Il n'y avait pas malice dans la proposition et dans la décision de l'assemblée départementale, c'est comme vous le pensez et comme vous le pratiquez, vous, dans le souci d'une rapidité dans le service rendu aux populations.

M. le Maire : Je voudrais répondre à quelques interrogations car visiblement, tout le monde n'a pas compris : pourquoi 2 M€ par an ? Parce que dans le passé, nous avons reçu au cours de ces dernières années ce montant de subventions qui a représenté autour de 11% du total des investissements faits sur cette ville, et donc nous avons reporté ce pourcentage de 11% sur le programme d'investissement 2013 – 2014 et 2015. Le programme, pas la réalisation, et comme vous le savez, le programme se retrouve toujours plus ambitieux que la réalisation. Et donc nous avons obtenu ce taux de 11% sur le programme, ce qui fait 2 M€. C'est un peu plus que ce que nous avons eu dans le passé.

Le fléchage, c'est nous qui l'avons fait. Pour les investissements que nous avons retenus, c'est la ville qui a choisi les investissements, les projets, qui devaient bénéficier de la subvention, et pour ceux qui ne se feront pas dans la période 2013 – 2015.

Le Conseil général nous assure 2 M€ par an, 6 M€ sur trois ans. Nous aurions pu faire d'autres choix.

Et si nous avons choisi ces projets, c'est parce qu'ils permettaient de percevoir des subventions de façon régulière en 2013, 2014 et 2015. C'est pour cela que nous avons choisi ces projets d'investissement et pas d'autres.

Mme DEVEDJIAN : Je voudrais rassurer M. Rivet sur l'utilisation des fonds qu'on apporte au Département pour les gymnases quand on veut les utiliser : cela n'a absolument rien à voir avec une subvention de la ville aux gymnases, il s'agit d'utiliser les gymnases des collèges aux heures où ils ne sont pas utilisés par les scolaires, par les clubs de la ville, et par les Antoniens, c'est-à-dire les mercredis, les petites vacances, le soir, le week-end. Le Conseil général, pour ceci, demande à la ville de participer à l'équipement, ça me semble à peu près logique, ça nous coûte moins cher que de faire un nouveau gymnase tout de même !

On regrette aujourd'hui de ne pas avoir participé au gymnase du collège François Furet, le système n'existait pas à l'époque, car rien n'est prévu au point de vue gardiennage, sécurisation, etc.

M. RIVET : Je me suis sans doute mal exprimé : la simple comparaison que je faisais était d'une part la somme qui nous est donnée pour le gymnase départemental que j'évalue à peu près à 1,5 M€, c'est ce qui se fait d'habitude, d'autre part la subvention qui est donnée par le Conseil général pour la construction de ce même gymnase, la partie communale du gymnase, c'est tout, est-ce que je me trompe ou pas ? D'un côté on donne 1 M€ au conseil général et de l'autre côté le conseil général nous donne 1,5 M€ pour le même équipement ?

Mme DEVEDJIAN : Non, ce n'est pas le même équipement. Il nous donne 1 M€ pour la partie municipale...

M. RIVET : Et on lui donne 1 M€ pour la partie départementale ?

Mme DEVEDJIAN : Mais ce n'est pas le même équipement.

M. RIVET : Je sais bien, mais je posais juste la question ; et je n'en tirais aucune conclusion, je sais que c'est utile, mais donc d'un côté on donne 1 M€ pour la partie départementale, et de l'autre côté, nous recevons une somme à peu près équivalente...

M. le Maire : Il faut que tout le monde comprenne car visiblement, M. Rivet cherche à embrouiller les choses : le Conseil général permet aux villes d'utiliser les gymnases qu'il finance pour les collèges en dehors des heures du collège, donc le soir et le week-end, à condition de participer à hauteur de 30% à l'investissement. Si le gymnase coûte 4 M€, la ville donne 30%, à savoir 1,2 M€. C'est ce que nous avons fait pour le gymnase de Descartes.

A La Fontaine, il y a deux projets : un de la ville que nous finançons entièrement, mais avec une subvention du Conseil général de 1,5 M€ ; un autre pour le gymnase du collège qui est financé par le Conseil général et que la ville a souhaité utiliser en dehors des heures scolaires. C'est le choix que nous avons fait. Il y a des villes, et pas loin d'ici, qui ont fait le choix de ne pas participer et qui, du coup, ne peuvent pas utiliser le gymnase. Nous, nous l'avons fait, et donc nous payons 1,2 M€ pour pouvoir utiliser ce gymnase le soir et le week-end. C'est un choix que nous avons fait.

Mme LE NEOUANNIC : On ne vous reproche rien, c'est juste qu'il y a d'autres collectivités que les Conseil généraux qui participent pleinement de la construction des équipements des collèges, et qui mettent à disposition sans demander une participation de 40%, ou alors une participation minimale de 5 à 10% ; ou bien, il arrive qu'ils aient pu bénéficier dans un temps antérieur du terrain, généralement donné par la ville, et à un moment donné, entre collectivités, même si l'on est dans une période de rigueur, on pourrait se dire qu'il peut se faire des échanges

-mais c'est un point de vue que l'on a- des échanges sur des équipements qui ont des vocations multiples sans qu'il y ait un échange financier.

Mais je reconnais bien là le Conseil général qui a compris que la ville d'Antony était une ville plutôt riche et qu'elle pouvait de ce fait participer.

M. le Maire : Poursuivons dans l'humour : la Région Ile de France, quand elle construit des équipements sportifs fait payer une participation pas seulement par la commune, mais par le collège ; si le collège Descartes veut utiliser les gymnases du lycée Descartes, il doit payer !

Mme LE NEOUANNIC : C'est parce que vous ne savez pas me demander au bon moment pour défendre la ville d'Antony, car vous savez que, que ce soit sur les lycées ou sur l'ensemble des équipements, je crois avoir fait preuve largement de mon attachement au développement de la ville d'Antony, et de ma capacité à exprimer mes désaccords vis-à-vis du Président de la Région.

M. le Maire : Vous êtes donc capable de convaincre la Région de donner la gratuité au collège Descartes pour l'utilisation des équipements sportifs du lycée ?

Mme LE NEOUANNIC : Faites-moi un courrier.

Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que vous faisiez sur l'autre lycée payer les équipements sportifs et que nous avons trouvé entre la Région et le lycée un mode opératoire qui a permis la gratuité, donc dans ce cadre-là je veux bien m'employer à soutenir avec M. Le Bourhis ce dossier.

M. le Maire : Dont acte.

Mme BUZELIN : Si j'ai bien compris M. Dova, les subventions d'associations que versaient les départements n'étaient pas forcément très bien suivies, et donc ces subventions qui dorénavant seront suivies

par la ville seront suivies de façon meilleure avec plus de sérieux. Dans ce cas-là, le transfert de charge que représente le suivi de ces subventions est-il pris en considération dans la subvention du Conseil général, d'une part ? Et d'autre part, pourrait-on avoir la liste et le montant des subventions qui rentreraient dans le champ de compétences du Conseil général sur les thèmes sports, festif, culturel, etc, et qui basculeraient au niveau municipal pour pouvoir comparer les évolutions d'une année sur l'autre, d'un exercice sur l'autre.

M. le Maire : Nous allons voter prochainement la répartition des 86.000 € que nous allons recevoir après avoir signé les conventions, donc vous aurez tous les éléments.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.)

- 4 - Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la ville pour l'année 2012.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Qu'a-t-on fait des douze mètres carrés que l'on a achetés ? Ou que va-t-on en faire ?

Mme DEVEDJIAN : C'est un local trop petit pour être loué en l'état, nous sommes en discussion pour essayer de l'agrandir, mais je vais passer la parole à Christian Ollivry qui suit ce dossier. Actuellement ce studio a des toilettes et une cuisine dans la même pièce, ce qui est interdit, et donc nous ne pouvons pas le louer, nous, puissance publique, dans un état qui n'est pas conforme à la réglementation.

M. OLLIVRY : Il y a un problème d'insalubrité qu'on essaye de résoudre mais ce n'est pas facile du tout.

M. RUFAT : On compte donc racheter une chambre mitoyenne ?

Mme DEVEDJIAN : Oui mais c'est compliqué.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 3 abstention.)

- 5 - Avis de la commune d'Antony sur le projet de Schéma Directeur de la Région Ile de France 2013/2030.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme BUZELIN : Vous émettez un avis défavorable au projet de SDRIF, pour essentiellement trois points : l'inscription de la quasi-totalité de la ville en qualité de quartier à densifier à proximité d'une gare, induisant une augmentation de 15% de la densité en habitat d'ici 2030, contraire selon vous à l'objet de caractère résidentiel de l'habitat d'Antony ; vous évoquez aussi l'inscription de deux secteurs à potentiel de densification au nord de la Croix de Berny contraires à un maintien de l'offre sportive sur les 10 hectares d'US METRO et au maintien de l'activité économique sur les 6 hectares de SANOFI.

Troisième point : vous évoquez l'inscription d'une ligne de transports en commun en site propre sur la RD 920, de la Porte d'Orléans à Longjumeau, avec création sur cet axe d'une ligne parallèle à celle du RER B.

Sur le premier point, la densification des habitations au détriment du pavillonnaire, j'ai regardé les données de l'INSEE qui ne sont réactualisées que pour l'année 2009 : à cette date les maisons représentent près de 34% des logements tandis que les appartements en représentent un peu plus de 65%.

S'agissant de la population Antonienne, en 2009 le nombre d'habitants s'élevait à 61.000, soit une densité moyenne de 6 421 habitants au km² contre 6 260 en 1999. En 1982, donnée la plus proche

des références de moins de 30 ans, puisque le SDRIF fait une estimation jusqu'à 2030, la densité était de 5712, soit une augmentation de la densification de 12,42 % en 27 ans. Le calcul de 15% d'évolution à l'horizon 2030 n'est donc pas très éloigné des années passées, sans même tenir compte des positions du SDRIF.

On me dira que les parcelles Antoniennes sont déjà denses, avec une moyenne de 270 mètres carrés, certains quartiers pourraient voir leur densité augmenter sans difficulté, il s'agit juste d'un choix politique.

M. le Maire : Absolument.

Mme BUZELIN : Je ne citerai qu'un seul exemple pris dans la dernière liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la période du 28 décembre 2012 au 31 janvier 2013 : La vente avenue Lenôtre d'un terrain de 2160 mètres carrés avec un pavillon d'une superficie de 231 mètres carrés. Ce quartier jouxte le parc de Sceaux que vous souhaitez préserver à tous prix, ce qui relève d'un combat d'arrière garde. Comment continuer à ne pas vouloir densifier ce quartier dont les parcelles doivent atteindre plusieurs milliers de mètres carrés pour une même famille à 13 kms de Paris ? Où est l'intérêt collectif ? Il ne s'agit pas d'expulser ces familles mais de changer le PLU afin d'ouvrir ce quartier à la construction d'immeubles collectifs, avec une mixité sociale. D'ailleurs de l'autre côté du Parc de Sceaux, en parallèle de l'avenue Lenôtre, avenue Sully-Prudhomme, sur Châtenay-Malabry, ces immeubles collectifs existent. Par contre, s'agissant du Parc de Sceaux, il nous paraît indispensable de le préserver dans son intégralité, et d'interdire toute amputation dans le cadre notamment de l'aménagement du tram Croix de Berny-Clamart.

Quartier Jean Zay : ce quartier peut être densifié, l'étude des ateliers Jean Nouvel qui nous a été présentée est très claire sur ce point :

ce quartier peut recevoir de nombreux logements, et vous en êtes d'accord ; le point qui nous oppose n'est pas celui de la densification mais de l'aménagement de ces 11 hectares au pied du Parc de Sceaux et de la gare RER de la Croix de Berny.

Vous souhaitez réduire le nombre de logements étudiants prétextant que la RUA est vétuste. Certes la RUA est dans un sale état faute d'entretien, mais une réhabilitation de nombreux logements est possible ; et si certains bâtiments ne sont pas récupérables, nous ne sommes pas opposés à leur reconstruction. Ce site peut continuer à héberger des étudiants. A l'époque, la RUA comprenait 2000 logements, vous en avez détruit, et vous allez poursuivre dans cette voie pour limiter le nombre à 1000. Cette orientation est contraire aux attentes des étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études. Le marché immobilier est tellement tendu qu'en refusant le logement social étudiant, vous interdisez à une partie de la jeunesse d'accéder aux études ; cette politique est antisociale et discriminatoire envers les familles les plus modestes. Le site Jean Zay pourrait contenir 1500 logements étudiants et des équipements collectifs.

En ne citant que ces deux quartiers, la densification ne porterait pas atteinte au cadre de vie des Antoniens et permettrait à un plus grand nombre de trouver un toit.

La densification n'est pas un gros mot, à condition qu'elle soit réfléchie avec une limitation de la hauteur des immeubles et le maintien des espaces verts publics ou des arbustes.

En Ile de France, à moins de 15 kms de Paris, à l'horizon 2030, vouloir maintenir à tout prix les deux tiers de la surface Antonienne en zone pavillonnaire, c'est irresponsable pour ne pas dire profondément égoïste.

S'agissant plus particulièrement des terrains de l'US METRO et de

SANOFI, qui seraient densifiables, autant les terrains de l'US METRO profitent à de nombreux sportifs et il serait dommage de les supprimer, autant la ville sur ce point est assez mal placée pour regretter la densification alors qu'elle a elle-même contribué à la densification de la partie sud de ces terrains. S'agissant des terrains SANOFI, si l'entreprise décide de céder ces terrains, ils ne représentent pas un tel intérêt qu'ils nécessitent une remise en état excluant toute construction.

Quant à l'inscription de la RD 920 en site propre, lors des débats sur l'aménagement de cet axe départemental lors d'une réunion publique à Antony, j'avais abordé le sujet en demandant à l'époque que l'axe soit pensé en site propre pour faciliter la circulation des bus ; le président du Conseil général, porteur du projet de réaménagement, avait répondu qu'il était contre le monopole de la RATP, sans plus de discernement. Compte tenu de ces nouvelles données, axe propre Porte d'Orléans-Longjumeau, j'espère pour le contribuable que le Conseil général en tiendra compte pour le reste de l'aménagement de la RD 920 et cessera d'installer ces pseudo-séparations paysagères au détriment des transports en commun et des pistes cyclables.

M. EDOUARD : M. le Maire, chers collègues, vous ne perdez pas votre temps, l'enquête commence aujourd'hui et vous avez déjà publié votre avis, et même votre vote, sur le site de la mairie ce soir ! Donc il est peut-être inutile que nous votions, on pourrait peut-être passer directement à l'ordre du jour suivant ! C'est quand même un mépris incroyable de l'assemblée délibérante d'avoir un vote qui est affiché alors qu'il n'a pas encore eu lieu ! Un de mes amis disait : on est en Corée du Nord ou quoi ?

Mme DEVEDJIAN : M. Edouard, je suis prête à vous présenter des excuses, nous aurions dû effectivement attendre le vote du conseil municipal, simplement dans l'interview que j'ai donnée, je ne savais pas

quand cela allait être publié, je n'ai pas fait attention à la date et je vous prie d'accepter mes excuses.

M. EDOUARD : Merci. Malgré cela il y a quand même un problème de timing : au précédent conseil nous avons demandé l'inscription d'un vœu destiné à ce que la commission Mobilité 21 inscrive l'interconnexion Sud dans les listes des grands travaux d'infrastructure, vous l'avez refusé pour des motifs formels, pour saisir aussitôt le ministre sur le même sujet, et vous prétendez maintenant refuser l'inscription à l'ordre du jour de ce soir du vœu que nous avons renouvelé parce qu'il serait désormais sans objet après votre intervention ministérielle. C'est absurde et autoritaire, et je pense qu'on y reviendra.

Mais sur le SDRIF, j'ai l'impression qu'en l'occurrence vous êtes allés un peu trop vite, que vous avez juste regardé la carte, fait sur PDF recherche Antony et regardé simplement les pages qui sortaient. Ce faisant, vous vous êtes exclu de toute approche globale de notre ville dans ces documents, de sa position par rapport à nos voisins, par rapport à l'agglomération, par rapport aux flux, on voit bien que pour vous, Antony est une ville résidentielle de retraités qui ne se déplacent qu'à l'intérieur de la commune ! Vous rêvez, ce n'est pas cela !

Donc vous êtes contre. Vous êtes contre parce que le SDRIF prévoit de densifier Antony et parce qu'il évoque le parcours Antonien de la RD 920 sacralisée. Mais cette position devient très vite absurde : vous densifiez déjà Antony et vous dénaturez complètement la question de la RD 920.

Ce SDRIF, je le trouve plutôt bien, j'y reviendrai, mais si je devais être contre, je le serais pour d'autres raisons que les vôtres : oui, vous densifiez Antony, c'est même l'objet du débat qui va suivre cette délibération. Ces dernières années, le nombre de logements s'est accru de près de 400 par an. Bien évidemment, nous ne sommes pas d'accord

sur la manière dont vous le faites : un minimum de logements sociaux, un grignotage progressif de la zone pavillonnaire, une facilitation des opérations de standing.

Vous créez aussi des habitats collectifs en zone Ud mais pour moi, ce n'est pas forcément une mauvaise chose de faire des maisons de ville dans la mesure où l'emprise reste limitée.

Ce SDRIF prévoit cinq secteurs de densification. Vous avez déjà commencé et vous avez des projets précis de densification sur trois d'entre eux : Antonypole, Tourvoie et US Métro. Dans le secteur de la RUA, vous êtes bloqués mais vous avez aussi votre projet. Pour l'emprise de SANOFI, vous défendez sa vocation économique mais ce secteur qui va être abandonné d'ici deux ans et qui était encore en zone Uca il y a quelques mois pourra effectivement faire l'objet d'une opération de logements. Et dans d'autres secteurs d'Antony, vous densifiez aussi : avenue Gabriel Péri, dois-je vous le rappeler, avenue Pajeaud, de quoi avez-vous peur dans ce SDRIF ?

Sur la RD 920, ça fait longtemps qu'on redemande sa requalification, il y a même eu un comité d'axe pour cela, qui n'a pas vraiment été écouté, mais enfin...

Même si cela doit vous surprendre, je pense que le projet de requalification actuellement conduit par Patrick Devedjian n'est pas foncièrement mauvais, mais il est très améliorable. Lors de l'enquête publique, nous l'avons dit, il faut améliorer les transports en commun sur cet axe. Pour les habitants du 91, oui, mais aussi pour les Antoniens. Pour les Antoniens du quartier du Conservatoire, pour les usagers de cet équipement, mais pour tous les Antoniens qui vont à Paris, parce que le 197 est quand même bien utile quand le RER B est en panne. Un couloir de bus, c'est plus facile à faire et c'est plus rapide à faire que le tunnel Chatelet – gare du Nord.

Vous faites peur aux riverains en disant que le transport en site propre, ce sera un tram ou un TVM, ou même un BHNS, mais ce n'est pas du tout ce qu'il y a dans ce dossier, ça peut être un bus classique, donc le bon vieux 197 avec un couloir isolé, cela peut être aussi un autre service, ce n'est qu'à long terme dans certains cas, dit le dossier, que l'on pourrait voir arriver un tram. Sur ce point, d'ailleurs, je suis complètement d'accord avec vous : refaire l'Arpajonnais serait une stupidité : C'est trop proche du RER. Pour moi, le bon trajet d'un tram serait entre Massy et Châtillon-Montrouge. C'est tout à l'ouest de l'agglomération, ça rendrait service à tous les gens qui sont à l'ouest de l'agglomération, mais effectivement ça dépasse le tissu strictement « frontériste » d'Antony. Mais on ne peut pas être contre l'idée d'un couloir de bus sur la RD 920.

Ce SDRIF, donc, je suis plutôt pour, parce que l'interconnexion sud est dedans, sans point d'interrogation ; parce que la vallée de la Bièvre y est citée comme un des 14 territoires métropolitains ; parce que le schéma insiste sur la nécessité de préserver les capacités de la Résidence universitaire ; parce que le tunnel Chatelet – Gare du Nord est programmé ; parce que le caractère agricole du Plateau de Saclay est réaffirmé ; parce que la réouverture de la Bièvre est poursuivie ; parce que le caractère horticole de la Plaine de Montjean est maintenu ; parce que le contournement ferroviaire du bassin parisien est mentionné pour exclure le fret inter-régions - métropole.

Sur la desserte ferroviaire, certes, j'ai une réserve et elle est de taille : c'est la réactivation du pôle de logistique ferroviaire de Wissous. Bien sûr, vous ne l'avez pas vue, ça ne vous intéresse pas, c'est en Essonne, c'est à 4 kms d'ici, mais les trains qui vont y aller passeront rue de Massy, rue des Mûres, rue du Chemin de Fer ; d'ailleurs le directeur régional de la RATP nous a dit avant-hier lors d'une réunion sur Massy-Valenton que RFF avait effectivement demandé le maintien de toutes ces

emprises sur cette ligne. J'ai l'impression de revivre le conseil municipal du 27 juin 2007, je n'étais pas à cette place mais je m'en souviens bien. Ce soir-là vous aviez zappé aussi le fret ferroviaire, il avait fallu que Jean-François Homassel et Colette Gissinger vous le fassent découvrir. Cela vous rappelle peut-être des choses...

Et c'est Jean-Paul Dova –lui s'en rappelle- qui avait forcé la décision en disant qu'on pouvait peut-être rajouter un petit paragraphe. Il y avait eu une suspension de séance, alors bien sûr votre dogmatisme ne vous a pas empêchés de revenir sous un prétexte fallacieux sur le vote, mais vous aviez rajouté « le fret ferroviaire est un motif de rejet ».

Alors ce soir, je n'ai aucune illusion, je ne vais pas vous convaincre de voter pour le SDRIF, mais de grâce, en votant contre, argumentez un peu, dites que vous êtes contre parce que le pôle logistique ferroviaire national de Wissous apporterait des nuisances importantes aux Antoniens.

M. MEUNIER : Permettez-moi également tout d'abord de m'étonner que vous ayez publié hier sur le site internet de la ville, dans l'article sur le SDRIF et l'enquête publique qui a été faite, que la ville avait émis un vote négatif sur ce schéma directeur, et ce avant que le conseil municipal ne se soit prononcé sur ce sujet ! Vous plaidez pour une erreur mais cela démontre quand même une drôle de conception de la démocratie locale !

Avant d'entrer dans le détail de la délibération qui nous est présentée ce soir, il me paraîtrait utile de revenir sur les grandes orientations du SDRIF, et sur sa logique, parce que concevoir l'aménagement de la région Ile de France pour trente ans, c'est bien parler d'un projet de société, et de la conception d'ensemble : rééquilibrage des pôles de développement, promotion d'une ville plus compacte, lutte contre l'étalement urbain, rapprochement entre habitat et emploi, développement des espaces verts et des espaces réservés aux

surfaces agricoles, développement de l'habitat social et des équipements de service public, redéfinition de la croissance financière et du productivisme.

Certes, le SDRIF tel qu'il nous est proposé est loin d'être parfait, mais les critiques que nous pourrions émettre sont loin d'être comparables aux vôtres. Ainsi, si le SDRIF affiche de grands principes sur la nécessité de réduire les inégalités territoriales et de prendre en compte la consommation énergétique, la dimension de spécialisation et de mise en concurrence des territoires apparaît encore présente et doit être discutée. Ainsi, les perspectives organisées autour des pôles de compétitivité risquent de ne pas contribuer à la réduction des inégalités ni à la mise en œuvre d'un aménagement au service du public ni à la réduction des mobilités contraintes.

Dans vos critiques, vous prétendez que le SDRIF entraînera une densification des espaces urbanisés, vous appuyant sur le fait que la quasi-totalité des quartiers de la ville sont situés dans un rayon de cinq kilomètres autour de chacune des cinq gares du RER B et de la gare du RER C. Mais vous l'avez dit vous-mêmes, les dernières modifications apportées au plan local d'urbanisme permettent la densification de la rue Gabriel Péri et de l'avenue Pierre Brossolette sans que cela ne semble vous gêner, zone pourtant pavillonnaire.

Sur les terrains de l'IUFM Val de Bièvre, oseriez-vous prétendre avec le projet que vous portez que vous ne densifiez pas également une partie de la ville ? Ainsi y aurait-il deux poids deux mesures selon les quartiers de la ville ?

Sur les cinq secteurs à fort potentiel de densification portés par le SDRIF sur la ville, le quartier d'Antonypole, le quartier de Tourvoie, le quartier Jean Zay, les terrains de l'US METRO, et le site de SANOFI, deux secteurs semblent poser un problème : l'examen du sort de l'US

METRO et le site de SANOFI. On comprend bien, avec les projets que vous portez, que vous n'avez pas fait beaucoup de remarques sur le quartier Jean Zay ; il apparaît pourtant qu'il y a là beaucoup à faire pour la réhabilitation de l'ensemble de la résidence universitaire d'Antony.

Quant aux terrains de l'US METRO, on croit rêver ! Vous voilà en défenseurs des terrains de sports de l'US METRO après avoir permis à la RATP d'en vendre une partie à un promoteur immobilier pour y faire une opération de promotion immobilière et ainsi en densifier très fortement une partie ! On aurait aimé vous entendre être les défenseurs des terrains de sports de l'US METRO plus tôt !

Sur le site de SANOFI, pourquoi le considérer comme un secteur à fort potentiel de densification ? SANOFI a confirmé quitter ce site sans donner à ce jour aucune garantie quant à la venue d'un repreneur. S'agirait-il de protéger les intérêts de SANOFI ? Que le quartier Jean Zay soit considéré comme l'un des cinq secteurs à fort potentiel de densification au détriment de l'intérêt éventuel du logement étudiant, cela ne vous gêne pas ! Mais qu'autour du site de SANOFI on densifie, alors là c'est inacceptable ! A comparer avec vos positions sur les terrains de l'ex IUFM Val de Bièvre. Que l'on démolisse des bâtiments à usage public pour céder du terrain à des promoteurs privés, pas de problème ! Mais quand il s'agit d'intérêts privés, votre position n'est plus la même.

Enfin, sur la RD 920, l'idée de la construction d'un transport en commun en site propre vous apparaît comme inacceptable. Vous privilégiez le « tout voiture » au détriment du développement des transports en commun. C'est votre choix, pas le nôtre ; au passage cela participerait aussi au débat sur le RER B aujourd'hui bien souvent saturé.

C'est pourquoi nous voterons contre l'avis défavorable que vous nous proposez d'émettre.

Mme GONIN : Je ne comprends pas bien la logique de la

densification parce que cela va faire fortement augmenter les prix du foncier, et je pense que beaucoup de familles de couche moyenne, quand des pavillons seront à vendre, ne pourront plus acheter ces pavillons. Elles n'auront comme choix que d'acheter des appartements –et j'ai regardé les annonces, les appartements de quatre pièces coûtent presque plus cher qu'un pavillon- donc que vont-elles faire ? Elles iront de nouveau très loin, dans l'Essonne. Alors la densification, sauf si ce n'est que du logement social partout, mais ce n'est pas concevable, ça va encore chasser les gens encore plus loin s'ils veulent un peu de verdure.

Mme DEVEDJIAN : Je pense que nous avons jusqu'ici tout fait pour préserver au mieux notre zone pavillonnaire. Nous avons bien conscience qu'il faut construire pour loger des gens, notamment parce que l'augmentation du nombre de ménages pour la même population l'exige, et c'est pourquoi nous avons requalifié les abords de la RD 920 en facilitant la construction d'immeubles étant donné l'espace qu'il y a d'une rive à l'autre de la RD 920, ça ne pose pas de problèmes.

Nous avons aussi terminé la constructibilité des friches qui existaient encore derrière le CEMAGREF quand le CEMAGREF est parti, aussi du côté des Bas Graviers, à la Croix de Berny, si la RATP a vendu ses deux hectares, c'était pour réhabiliter ses terrains de sports et on a bien classé les dix hectares restants en zone de loisirs pour qu'ils restent des terrains de sports, mais cette construction de logements qui effectivement n'est pas nulle parce que nous ne sommes pas, comme le dit M. Edouard, perdus dans notre île, nous considérons que les habitants de la région parisienne ont besoin de se loger, nous voulons le faire tout en préservant ce qui fait la qualité de vie même pour ceux qui n'y habitent pas de notre ville, c'est-à-dire les espaces verts de notre zone pavillonnaire. Même les gens qui n'habitent pas en zone pavillonnaire profitent de ce calme, de la qualité de l'air, et de l'agrément qu'il y a à

vivre dans une zone qui est visible et agréable, et c'est cela qui est mis en cause par le projet de SDRIF, et c'est pour cela que nous trouvons très important que nous donnions un avis défavorable à ce SDRIF. Sinon nous aurons une ville comme les villes de la très proche périphérie comme Issy les Moulineaux, Malakoff ou Vanves, nous sommes en deuxième couronne et il faut garder des espaces verts et une qualité de vie qui n'est pas tout à fait la même parce que nous n'avons pas les mêmes transports en commun, nous n'avons pas la même proximité à la ville que les proches communes de Paris.

Et pour bien vous expliquer que ce n'est pas si bon de densifier autant, je voudrais vous donner deux chiffres : Paris + le 92, le 93 et le 94, ce qu'on appelle « la petite couronne », c'est plus de 8000 habitants au kilomètre carré ; l'agglomération de Londres, qui a à peu près la même superficie que cette petite couronne, c'est moins de 4000 habitants au kilomètre carré. C'est-à-dire que nous avons déjà aujourd'hui plus du double de l'agglomération Londonienne, et on va encore augmenter et densifier. C'est vraiment pour la qualité de l'air, pour la circulation, pour les transports quelque chose qui est néfaste.

M. RIVET : Je ne connais pas la comparaison avec Londres mais je ne vois pas en quoi la densification va polluer. Ensuite, le fait de construire du collectif ne prend pas plus de place, le fait qu'au Noyer Doré, on ait construit des logements collectifs n'a pas empêché de garder des jardins publics.

Mme DEVEDJIAN : Non, nous n'avons pas augmenté, les logements y étaient déjà.

M. RIVET : Oui, mais ce que je veux dire, c'est que c'est un exemple, quand on fait des logements collectifs, on libère de l'espace au sol. Les pavillons avec leur jardin occupent plus de place au sol que des bâtiments collectifs. Il faut que la densification soit bien conçue,

évidemment, mais scientifiquement, lorsqu'on densifie, on libère de l'espace beaucoup plus qu'un quartier complètement mité par des parcelles privées. Cela permet aussi d'organiser la ville. Si l'on continue à avoir de plus en plus de gens, ça va poser de plus en plus de problèmes et le fait de repousser à des dizaines et des dizaines de kilomètres des gens dans des villes nouvelles, c'est ce à quoi on va arriver, et c'est ce que veut éviter le SDRIF, ça multiplie les trajets en voiture. Ce sont deux conceptions différentes de l'urbanisme.

Mme BUZELIN : Le SDRIF, s'il demande une densification, c'est pour éviter l'étalement urbain, car l'étalement urbain c'est plus de déplacements, les gens vont habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail qui est souvent à Paris ou en très proche banlieue, cela veut dire souvent l'usage de l'automobile ; de plus, l'étalement urbain, c'est également la réduction des surfaces agricoles, c'est un désagrément extrêmement important en termes de cadre de vie et surtout de transport des marchandises.

Et puis comme exemple de logement collectif avec un espace vert important, je pense à la résidence de Châtenay, si on fait du logement collectif du style de la résidence de Châtenay, je trouve que ce n'est pas affreux ni désagréable. Il y a de l'espace vert et du logement multiple.

M. SERIN : Sauf que les normes actuelles ne permettraient plus de construire une résidence comme celle de Châtenay. J'adore cette résidence mais elle est ancienne et si vous déposiez un permis de construire aujourd'hui, on devrait doubler les surfaces.

Mme LE NEOUANNIC : Il faudrait qu'on arrête les faux-semblants : depuis le début de la soirée, on a l'impression qu'on a les tenants de la densification contre les opposants de la densification, je suis désolée M. Serin, mais si l'on regarde la ville d'Antony dans son évolution, le COS pavillonnaire passe de 0,4 à 0,7, c'est vous qui le faites et c'est une

densification réelle, avec une réduction justement sur un des aspects dont on ne parle jamais de perméabilisation des sols, etc. Si l'on prend l'ensemble de ce projet que vous défendez, le Grand Paris cher à Nicolas Sarkozy, que propose-t-il ? Il propose des gares avec des espaces à proximité des gares pour construire. Vous le défendez dans le Grand Paris et vous ne le défendez pas dans le SDRIF, je peux comprendre à la limite que sur Antony, ce que vous aimiez dans le projet Sarkozy, c'était en 2030 et pas avant ; par ailleurs, dans l'aménagement global, que ce soit dans le SDRIF ou le Grand Paris, on peut toujours tourner en rond pour savoir pourquoi il faut construire du logement à Antony, mais c'est parce que dans le même temps votre majorité défend l'idée de renforcer le nombre de bureaux sur le secteur de l'Île de France et de ne pas rééquilibrer ce secteur qui permettrait justement, au lieu de mettre tous les bureaux au même endroit, de faire des zones d'aménagement avec des logements et des bureaux, tout cela participe de la logique de l'aménagement. C'est un des problèmes que l'on a.

Je ne voterai pas le SDRIF parce que comme le disait Bruno Edouard, il faut voter pour ou contre pour de bonnes raisons, on a de vrais désaccords d'aménagement, j'ai voté à la région contre le SDRIF, et je maintiendrai mon vote contre le SDRIF actuel parce qu'il organise la séparation et la spécialisation des espaces comme il a été dit et que je suis contre les zones dortoirs ; et pas simplement parce que ce serait Antony, parce que comme conseillère régionale je m'inquiète du développement et des zones d'emploi le long de la vallée de l'Orge, etc. Et ça, c'est une vision d'aménagement. Ce que vous dites et ce que vous défendez, c'est votre vision et c'est pour cela qu'on est en désaccord ; parce que le jour où vous aurez la maîtrise sur les terrains de la RUA, puisque c'est votre rêve, vous densifierez la RUA mais pas pour les mêmes publics ni pour les mêmes personnes. Donc arrêtons les faux-

semblants. Vous voulez pouvoir continuer à maîtriser l'aménagement sur le territoire pour choisir et contrôler les types de logements que vous y mettez ; et l'enjeu n'est pas d'être pour ou contre les zones pavillonnaires, regardez comment vous faites, vous laissez vendre deux pavillons pour construire à la place des opérations à 17, 18, 19, 20 logements ; et avec des sorties de prix qui sont non seulement intéressantes pour la ville, mais qui sont pour celui qui est le promoteur de l'opération une sortie de prix qui ressemble de plus en plus à du vol organisé ! Je le dis y compris pour les gens qui accèdent à ces terrains. Car ces logements, pour le coup, vieillissent pour certains très mal, et on arrive à la situation où des Antoniens qui ont des enfants qui voudraient rester sur le secteur s'en vont. C'est là qu'est notre désaccord.

Alors aujourd'hui vous allez voter contre le SDRIF, vous l'avez déjà fait de toute façon puisque vous l'avez déjà annoncé, mais vous n'êtes plus à ça près en matière de démocratie, cela ne vous coûtait rien d'attendre le conseil municipal et de voter après. Vos arguments ne sont pas bons, excusez-moi de vous le dire, et pour cette raison je ne pourrai pas voter, et nous ne pourrons pas voter votre délibération.

M. NEHME : Juste pour rebondir sur un point soulevé par M. Edouard, je ne pouvais pas le laisser passer : il faudrait arrêter de faire peur aux riverains de la ligne de Massy-Valenton avec le fret, je vais juste faire un petit rappel : en 2003, il y avait 7 trains de fret, aujourd'hui il y en a 2 par jour. Donc cela a été divisé par plus que deux et la tendance est encore à la baisse. Donc faire peur aujourd'hui aux riverains n'est pas vraiment honnête.

M. le Maire : Mes chers collègues, j'ai entendu ce procès en densification que vous avez fait, c'est le procès que vous faites depuis 30 ans. Tous les maires dans toutes les communes, où qu'ils soient et quelle que soit leur position y ont droit ; nous-mêmes il y a 30 ans nous faisons

ce procès à M. Aubry, je m'en souviens. A Sceaux l'opposition municipale le fait vis-à-vis du maire de Sceaux ; à Clamart, vis-à-vis de M. Kaltenbach, l'opposition quelle qu'elle soit et où qu'elle soit aurait tort de s'en priver. C'est une critique systématique que l'opposition fait à tous les maires où qu'ils soient et quels qu'ils soient. A Antony, malgré ces critiques que vous faites depuis 30 ans, les pavillons sont toujours là, on a toujours une zone pavillonnaire qui couvre les deux tiers du territoire. En 30 ans, beaucoup de pavillons ont été reconstruits et agrandis, mais il y a toujours une zone pavillonnaire qui couvre les deux tiers du territoire. Vous ne pouvez pas nous reprocher de l'avoir supprimée ni même réduite. Les constructions, nous ne les avons vraiment autorisées qu'au centre-ville et au sud de la RD920, et dans les zones à urbaniser comme le CEMAGREF et la Croix de Berny.

On peut s'interroger sur le bien-fondé de cette densification forcenée de l'agglomération parisienne que le SDRIF veut imposer. L'agglomération parisienne est la plus dense d'Europe, beaucoup plus que Londres, et ne parlons pas de Berlin. Le SDRIF veut construire 1, 2 millions de logements de plus dans l'agglomération actuelle ! C'est assez délirant, pour Antony cela aboutit à construire 4000 logements de plus qu'aujourd'hui, sans rien détruire, 4000 logements de plus ! C'est deux fois le Grand Ensemble côté Antony. Et vous voulez le faire où ? Forcément cela ne peut se faire que sur les territoires de la zone pavillonnaire, ailleurs il n'y a plus de place. On ne peut que réduire la zone pavillonnaire. M. Rivet dit que c'est bien de faire un petit collectif, mais chaque fois qu'on en fait un en centre ville, on entend les associations menées par Bruno Edouard qui nous le reprochent ! C'est nous qui bétonnons et c'est vous qui votez le SDRIF, qui veut imposer une densification générale, une destruction totale de notre zone pavillonnaire !

On veut garder la ville telle qu'elle est aujourd'hui avec le charme qu'elle a, nous ne voulons pas devenir une ville d'immeubles, nous avons deux tiers du territoire en zone pavillonnaire, on veut les garder, et ce que nous reprochons au SDRIF, c'est de vouloir étaler la densification de manière aveugle, sans tenir compte des situations locales. Nous sommes prêts à construire sur Antonypole le jour où il y aura une gare, là il y aura de la place, et cela ne gênera personne, mais toucher à notre zone pavillonnaire, non, on le refuse, et je ne parle pas qu'en tant que riverain de la construction de logements massifs sur l'US Métro, il reste dix hectares sportifs, il faut les préserver, je ne voudrais pas que la RATP veuille les vendre, et je ne voudrais pas que SANOFI fasse un opération juteuse avec des promoteurs en construisant des logements qui rapportent beaucoup plus d'argent que des bureaux sur les six hectares de son site de l'avenue Raymond Aron. Or malheureusement avec le SDRIF, cela devient très possible, et je ne le veux à aucun prix. C'est pour cela que nous allons voter contre le SDRIF, et donc avec un avis défavorable.

(Vote à main levée : Avis défavorable adopté par 36 voix pour et 9 voix contre.)

- 6 - Débat concernant l'application du Plan Local d'urbanisme au regard de la satisfaction des besoins en logements.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

M. RIVET : On a longuement parlé de l'Habitat, on continue, je voudrais simplement souligner quelques remarques : dans le rapport, vous dites que la maîtrise de l'urbanisation pour maintenir un cadre de vie apparaissait au premier rang des préoccupations des Antoniens. Or, dans le cadre de l'élaboration du PLU, la première préoccupation des

Antoniens, c'est la difficulté de circulation à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, ce n'est pas le cadre de vie; cela n'a pas beaucoup changé aujourd'hui.

Deuxième remarque : les maisons individuelles, comment comptez-vous cela ? On constate que l'on détruit sur un terrain une maison et qu'à la place on reconstruit, on fait des maisons les unes à côté des autres, c'est compté comme des pavillons ou comme des logements collectifs ?

Mme DEVEDJIAN : Une maison individuelle est une maison qui a une entrée particulière et qui n'est pas soumise à une copropriété, sans parties communes.

M. RIVET : Donc c'est une certaine densification ; on constate des terrains où l'on détruit une maison, et où il y a ensuite un logement, ou deux ou trois logements ; c'est de la densification que vous acceptez à la place des maisons individuelles puisque vous êtes pour les villas.

M. le Maire : Oui.

M. RIVET : Si on pouvait améliorer le PLU, on pourrait concevoir que sur la même surface où il y a aujourd'hui une maison, on fasse 4 ou 5 maisons de ville avec des entrées individuelles puisque c'est ce qui se fait aujourd'hui ; la densification peut se faire de toutes les façons, ce n'est pas uniquement avec des immeubles collectifs. La zone pavillonnaire, ce n'est pas forcément 300 mètres carrés de terrain avec une maison dessus.

Mme DEVEDJIAN : L'habitat individuel, c'est un autre mode de vie. Quand vous avez une entrée, une maison et un jardin, ce n'est pas la même chose que quand vous êtes dans un collectif.

M. RIVET : On ne dit pas dans le SDRIF de faire des logements collectifs, mais de densifier. A l'endroit où il y a 4 personnes il faudrait en mettre 10 ou 15, cela peut se réaliser avec des pavillons les uns à côté des autres, c'est ce qu'on appelle une densification intelligente.

M. le Maire : 4000 logements, cela fait deux fois le Grand Ensemble !

M. RIVET : L'exemple suivant est encore plus parlant : l'opération à faire sur le terrain de l'IUFM, on n'est pas d'accord avec cette opération, mais il faut reconnaître que sur le plan architectural, sur un terrain de l'ordre de 2 hectares ou 3 hectares, on va faire 350 logements, faites le calcul pour savoir combien de maisons ayant 270 mètres carrés de surface auraient pu être faites à la place ; c'est de l'ordre d'une centaine, j'ai fait le calcul pour 2 hectares. Voilà une densification, et vous l'avez reconnu M. le Maire en réunion publique, avec une zone verte, en construisant du collectif, on crée de l'espace. Donc 350 logements à la place d'une centaine de maisons individuelles.

Mme DEVEDJIAN : Mais on n'est pas en zone Ud, on est en zone Uca sur le terrain Pajeaud, on ne veut pas supprimer notre zone pavillonnaire.

M. RIVET : Je montre à travers deux exemples que l'on peut densifier, mettre plus de personnes sur la même surface, avec des logements qui sont des logements que l'on fait aujourd'hui : par exemple, sur un terrain où il y a aujourd'hui une villa en meulière, on en construit 3 ou 4 collées les unes aux autres.

Autre exemple : l'IUFM, sur un terrain qui aurait contenu 100 villas, on aura 350 logements. La densification peut se faire de façon intelligente.

Lorsque vous vantez les constructions le long de la DR 920, sincèrement et sans polémique j'y ai habité pendant 3 ans, je parle de ce que je connais, c'est assez sinistre, il y a encore une partie du côté de la Croix de Berny où les trottoirs sont larges avec des arbres, mais ailleurs il n'y a plus d'arbres, c'est une tranchée, vous avez urbanisé, oui, mais sans souci de remplacer des espaces verts qui étaient dans les maisons

détruites du côté du conservatoire, par exemple, pourquoi n'a-t-on pas réservé un jardin public ? Là on a détruit des tas d'espaces verts. Je ne dirai pas que c'était hypocrite, mais votre argumentation est difficilement recevable. Vous défendez les espaces verts autour des villas mais quand vous urbanisez autour de la RD 920, là vous détruisez des espaces verts, alors soyons cohérents, on peut densifier de façon intelligente.

M. SERIN : C'est démagogique, vous faites le jeu des promoteurs !

M. le Maire : Ce que vous nous reprochez depuis 30 ans, vous le feriez ici vous-mêmes ! Vous voulez lancer partout des opérations immobilières en zone pavillonnaire, c'est clair.

M. EDOUARD : Je ne vais pas revenir sur la densification, on en a largement fait le tour, mais j'ai une question concernant l'urbanisme de la zone Ud. La zone pavillonnaire Ud est traversée par une voie ferrée, il y a un projet actuellement de requalification de cette voie ferrée qui comporte des murs antibruit, est-ce que ces murs antibruit sont des clôtures ou bien est-ce que ce sont des constructions ? Si ce sont des clôtures en zone Ud, elles sont limitées à 2 mètres de haut, sauf erreur de ma part, si ce sont des constructions, cela devrait être des constructions limitées à 14 mètres, donc on sait qu'on est à peu près tranquilles, qu'en est-il ?

M. NEHME : Si vous avez suivi les échanges en réunion sur Massy-Valenton, j'ai apporté cette réponse aux riverains, à Citoyens à Antony et aux associations, les murs antibruit, c'est 2 mètres et demie et non pas 2 mètres et ce n'est pas considéré comme une clôture puisque c'est à côté de la voie ferrée ; et on a dit aux riverains avec l'accord du maire qu'il fallait étudier au cas par cas pour aller au-delà des 2,50 mètres, s'il le faut, dans le souci de préserver le calme et le cadre de vie des riverains. Cela a été écrit et acté dans les comptes rendus de la concertation.

M. EDOUARD : Oui, j'ai vérifié, mais ça passerait par une révision

du PLU ?

M. le Maire : Ce n'est pas le PLU qui gère les murs antibruit, ce n'est pas du logement, vous êtes hors sujet sur ces questions.

Nous allons non pas passer au vote mais nous prenons acte du débat.

- 7 - Acquisition par la ville d'un appartement sis 21 rue Liénard à Antony dans le cadre de la charte du logement solidaire.

(Rapporteur : M. Ollivry)

M. OLLIVRY : Je voudrais faire allusion au rapport qu'on vous a remis sur table simplement pour prendre conscience du fait que le logement solidaire ne s'inscrit pas seulement dans une petite bulle mais s'inscrit dans un ensemble qui comprend l'hébergement, le logement solidaire, un certain nombre de dispositifs sur la ville. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que tout cet ensemble est fait pour sortir les personnes de la précarité et faire des parcours réussis ; ce qui est très important pour avoir un ensemble et un système d'accompagnement cohérent, c'est ce que nous avons choisi en faisant le dispositif, en mettant en place le dispositif du logement solidaire.

Je voudrais faire remarquer aussi que les personnes que l'on suit, que ce soit en hébergement, même si ce n'est pas la ville qui finance l'hébergement, c'est souvent le Conseil général, mais pas seulement, il y a à peu près 440 ou 450 personnes qui sont soit dans des places d'hébergement sur la ville, soit dans du logement solidaire, et ça représente sur 6 ans plus de 1000 personnes qui passent dans ces logements, ce qui est très important parce que ce sont des gens qu'on intègre le plus souvent sur la ville, pas tous, mais ils ne sont pas seulement sur la ville, souvent ces personnes sont aussi des gens qui sont sans ressources et qu'on amène à avoir des ressources. On parlait

de logements PLAI et de personnes avec de très faibles moyens, toutes ces personnes n'ont même pas 1000 € par mois mais plutôt 600 €, voire rien du tout.

On s'en occupe, on essaye de s'en occuper une par une. En fait ce que je voulais vous dire, c'est que le logement solidaire est une sorte d'observatoire de tout ce qui est demande de précarité de logement sur la ville d'Antony et à travers les commissions qu'on a organisées, cela nous permet justement d'adresser au cas par cas toutes les demandes de familles qui sont extrêmement sensibles, que ce soit avec Mireille Bugat ou Sophie Devedjian, on essaye de n'éliminer personne et d'aider toutes les familles qui ont des problèmes de pauvreté et qui ont besoin d'attention. Pour le reste, vous pourrez le lire dans la délibération.

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : D'abord nous avons demandé depuis longtemps le rapport que vous nous avez présenté aujourd'hui, nous sommes satisfaits de l'avoir, nous pouvons simplement regretter de ne pas l'avoir eu précédemment, ce qui nous aurait permis de l'étudier avec l'attention qu'il mérite, c'est dommage qu'on l'ait eu seulement là, mais c'est mieux que pas du tout.

J'ai deux petites questions : le nombre de sorties, parce que là, vous dites dans le rapport que les personnes restent dans un logement solidaire deux ans, elles ont commencé à être installées en 2009, donc elles sont restées en 2009 et 2010, combien de familles sont sorties de ces logements et ont été relogées par Antony Habitat ? J'imagine que c'est le logement social seul qui peut les accueillir.

Deuxième question : sur la Maison Relais dont M. le Maire parlait tout à l'heure, j'ai entendu dire qu'elle était bloquée par un recours à l'heure actuelle, est-ce que c'est vrai et peut-on espérer que ce sera beaucoup plus positif comme solution que pour la crèche de l'avenue

Aristide Briand ?

M. OLLIVRY : Sur les sorties, il faut voir que la première famille est rentrée fin 2009, cela fait juste 3 ans, le 31 décembre 2009, et on a réussi à faire 3 sorties pour le moment. Il y en a plusieurs en cours, on espère faire plusieurs sorties cette année, ce n'est pas si facile que ça, il faut qu'elles aient un emploi, des ressources pour satisfaire la capacité à payer un logement pérenne, plus souvent dans le logement social, et on travaille avec M. Legrand et le service Logement à Antony. On espère accélérer ce processus, mais on a eu aussi de l'apprentissage à faire, c'est indubitable, et maintenant on avance mieux.

Sur la deuxième question, il y a un recours en effet, ce recours est en train d'être réglé, on espère que ce sera résolu dans très peu de temps. C'est sur les places de parking qu'il y a ce recours essentiellement.

Mme DEVEDJIAN : Sur le recours du riverain, on a essayé une conciliation, nous n'avons pas réussi, il ne veut pas nous parler, il considère que ça va dévaloriser sa propriété, ce qui est douteux étant donné que ce n'est pas un voisin immédiat. On a un problème de places de stationnement, on avait considéré que la population de cette maison relais, étant donné la proximité de la gare de la Croix de Berny, ne nécessitait pas d'avoir des places de parking, et que l'on pouvait s'exonérer de places de parking, si cela avait été une construction de la ville, on l'aurait entrepris malgré le recours, mais là ce n'est pas nous qui construisons, c'est Toit et Joie pour le Secours Catholique, et ils ne veulent pas prendre le risque d'attendre trois ans. Donc on essaye de trouver une solution avec eux pour subventionner ces places de parking. Il faut qu'ils donnent leur accord, on n'est pas maître d'ouvrage, mais on espère y parvenir.

M. RIVET : J'ai des questions : d'abord vous parlez –et du reste on

en a parlé dans le budget précédemment- de l'accompagnement social lié au logement, dans le budget j'ai vu que cette mission était reprise, c'est dans le budget du CCAS, elle a été reprise par le CCAS. Alors qui crée de l'ASL aujourd'hui ? Est-ce que demain le fait que la CCAS en fasse satisfait à ceux qui en font déjà à St-Raphaël ? Qui fait de l'accompagnement social au logement sur Antony ?

Et lorsqu'on se reporte aux deux tableaux des dernières pages, je ne comprends pas très bien qui fait quoi ? J'ai bien compris que la commune achetait un certain nombre de logements, j'en ai compté 16, ces logements sont-ils gérés directement par la commune ou par Antony Habitat, ou bien est-ce qu'ils sont donnés à Habitat et Humanisme ?

La deuxième page montre un certain nombre d'hébergements et de logements sur Antony, qui sont la propriété d'associations, l'accompagnement se fait-il par ces associations ? Je voudrais un peu de clarification sur qui fait quoi.

M. OLLIVRY : Il y a 16 logements en effet, celui qu'on va voter ce soir n'était pas inclus dans le rapport ; ces 16 logements sont gérés par des associations, il y a un bail sur 6 ans renouvelables et ensuite un mandat de gestion. La plupart de ces logements étaient confiés à Habitat et Humanisme, à St-Raphaël et à Erasme pour l'un d'entre eux, et ensuite il y a d'autres logements dits solidaires qui sont gérés de la même façon, mais par d'autres opérateurs tels que Les Amis de l'Avenir et Habitat et Humanisme. Voilà pour répondre à votre seconde question.

Ensuite les autres hébergements sont des logements solidaires d'insertion, qui sont du SOLIBAIL en particulier et j'avais mis 4 logements parce que je n'avais pas l'information, je crois qu'il y en a en fait 14, mais on a très peu de maîtrise sur le SOLIBAIL, la DRIL nous a donné le chiffre de 14.

Les autres logements, ce sont des hébergements, des habitations

temporaires, souvent des foyers pour des mères au foyer, c'est le Bief avec des jeunes filles mineures avec enfants ou jeunes majeures avec enfants, c'est le centre maternel de St Raphaël, et nous ne contrôlons pas les entrées et les sorties, par contre nous avons énormément de demandes de la part de ces hébergements, c'est pour cela qu'on les met dans le même tableau parce que c'est avec ces gens-là qu'on traite le plus souvent les candidatures qui nous arrivent, pas seulement par là mais aussi par là.

Ensuite il y a des logements thérapeutiques mais ça nous concerne moins que le logement solidaire, ce sont des gens qui sont soit psychiatriquement atteints, soit qui ont besoin de stabilisation pour différentes raisons, et qui ne sont pas dans le champ du logement solidaire.

Pour l'ASL, nous avons deux opérateurs : l'association St-Raphaël et aussi l'APIL qui fait des baux glissants avec ASL, qui permettent à des familles fragiles de passer dans un logement pérenne mais avec garantie de paiement pour le bailleur ; plus l'ASL. Ensuite nous allons sur Antony commencer l'ASL très bientôt, mais St-Raphaël garde des fonctions ASL, St-Raphaël couvre tout le secteur sud du département. Cela impacte un peu St-Raphaël mais la raison pour laquelle on fait cela, c'est pour être plus proches des demandes qui parviennent au CCAS, pour avoir une maîtrise et un taux de réactivité plus important, plus facile avec les demandeurs.

M. RIVET : Je ne suis pas sûr que St-Raphaël soit au courant.

M. OLLIVRY : J'ai pu m'entretenir avec les responsables aujourd'hui même sur le sujet.

M. RIVET : Et quand vous dites « on », je ne vois pas très bien qui est ce « on », est-ce la municipalité ? Quand vous dites « on » répond à des demandes, quel est le parcours ?

M. OLLIVRY : C'est expliqué dans le rapport : il y a une commission qui est partagée entre la ville et le responsable de l'association, les demandes arrivent par différents canaux, c'est le CCAS qui centralise les demandes, qui joue le rôle de secrétaire pour avoir un seul point d'entrée, mais une demande peut parvenir de la part de Mireille Bugat ou d'un autre élu, Jacques Legrand par exemple, ou du service logement, de la part de quiconque, vous-même d'ailleurs, ce serait possible ; on va avoir une commission le 9 au matin, Antony Habitat sera présent, avec éventuellement un autre bailleur s'il est concerné, l'association qui va suivre le logement, qui va faire l'accompagnement, le CCAS qui va faire le secrétariat, le représentant du maire, moi-même en l'occurrence, sans les assistantes sociales qui ont fait leur rapport avant. Cette commission prend les demandes, on essaie d'analyser chaque demande, de voir si elles s'appliquent, si les gens sont éligibles au logement solidaire, ce qui n'est pas toujours le cas, cela dépend des ressources et de la capacité de la personne, de l'adhésion de la personne, et ensuite on a une priorité, on essaie de trouver en fonction de la taille du logement, du nombre d'enfants, des choses comme ça si cette personne peut aller ou non dans ce logement solidaire. On retient en général 3 noms et après c'est l'association qui suit le logement solidaire qui choisit la personne ou la famille sélectionnée.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 8 - Complexe sportif Quartier La Fontaine :**
- Adoption de la phase avant-projet définitif (APD) et de l'avenant n° 1 portant fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre ;**
- Autorisation accordée à Monsieur le Maire d'Antony de**

déposer une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire.

(Rapporteur : M. Le Lamer)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

- 9 - Gymnase Pajeaud : Autorisation accordée à Monsieur le Maire d'Antony de déposer une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire.

(Rapporteur : M. Le Lamer)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : C'est une bonne décision que celle de reconstruire le gymnase du groupe scolaire Adolphe Pajeaud, bonne parce que nécessaire vu la vétusté du gymnase actuel, les besoins auxquels il correspond, et le coût modéré de l'opération.

C'est pour les mêmes raisons que nous vous demandons d'inscrire la reconstruction d'un gymnase dans les études de programmation de la reconstruction du groupe scolaire Anatole France. Vous le savez, c'est une demande forte de l'association des parents d'élèves concernés qui craignent qu'il n'y ait pas suffisamment de disponibilités à Eric Tabarly, même après la reconstruction des gymnases de La Fontaine, pour satisfaire aux besoins des activités sportives des classes. Ceci d'autant plus qu'avec la refondation de l'éducation et l'augmentation des activités périscolaires, les besoins de locaux sportifs seront encore plus forts, un gymnase au sein de ce nouveau groupe scolaire est une réelle nécessité.

M. le Maire : On nous reproche en général de faire trop pour le sport, et là on n'en fait pas assez ! Mais merci de votre soutien.

Mme CHARRIER : Alors vous allez l'inscrire ?

M. le Maire : On va étudier un projet.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 10 - Marché de travaux de restructuration de la cuisine centrale.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. EDOUARD : Juste une remarque vu l'heure tardive : on avait demandé à la précédente commission en février d'avoir le montant des avenants sur l'ensemble de l'opération et non lot par lot, cela a été fait, je vous remercie.

(Vote à main levée – délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés)

- 11 - Modification du tableau des effectifs et fixation de taux de rémunération.

(Rapporteur : Mme Zerah)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

- 12 - Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

(Rapporteur : Mme Zerah)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. EDOUARD : Voilà un sujet qui ne devrait pas faire débat, comment pourrait-on être contre la résorption de l'emploi précaire ? Concernant le dossier qui nous est soumis, l'assemblée municipale méritait mieux ; je passe sur le fait qu'on n'ait pas les bons totaux par colonne dans les tableaux, mais j'ai plusieurs questions

précises ; je suis désolé de les poser à cette heure tardive, mais comme il n'y a pas de commission des Affaires Générales, il faut bien que je les pose quelque part. J'ai d'ailleurs demandé une commission des Affaires Générales prochainement.

Je vais poser la première question : est-ce que ce dossier concerne uniquement le personnel communal ou bien aussi le CCAS ? Puisqu'il est parlé du CCAS dans le rapport.

Mme ZERAH : Il s'agit du personnel communal.

M. EDOUARD : Pourquoi certains agents sont-ils orientés vers des CDI plutôt que vers la titularisation ?

Mme ZERAH : C'est la loi.

Mme LE NEOUANNIC : Je vais donner la réponse : La titularisation dans la fonction publique dépend de critères qui sont plus faciles sur certaines catégories et plus difficiles sur d'autres qui réservent plutôt les postes par voie de concours ; dans ces cas là on les met sur des CDisations.

M. EDOUARD : Dans le dernier tableau, il y a deux anciennetés, la première est indiquée au 31 mars 2011 et l'autre à la date de rédaction du rapport ; la différence devrait être proche de deux ans, mais en fait certains agents gagnent 1 an et 9 mois alors que d'autres gagnent deux ans et 9 mois, et il y a même un agent qui perd 8 ans. Pourquoi ?

M. le Maire : Non, ce n'est pas possible, cela n'aurait jamais été accepté.

M. EDOUARD : C'est le psychologue, il avait au 31 mars 2011 une ancienneté de 16 ans 10 mois et 16 jours et à la date du rapport il n'avait plus que 8 ans, 5 mois et 11 jours, je ne me l'explique pas.

M. le Maire : En tous cas, s'il a accepté, c'est que c'était son intérêt. On vous apportera la réponse.

M. EDOUARD : Quand vous parlez de titularisation « ultérieure »

du personnel, en fait dans l'ensemble du programme, cela s'arrête en 2013...

M. le Maire : C'est une faute de frappe.

Mme LE NEOUANNIC : Dans les années à venir, du fait de la réorientation, nous aurons d'autres personnels qui pourront rentrer dans cette catégorie.

M. le Maire : Merci.

M. EDOUARD : On peut espérer que ce sera corrigé quand pour les 160 agents non titulaires ? Puisque le dispositif indiqué concerne 35 agents, pour les autres ce serait réglé quand ?

M. le Maire : Quand ils répondront aux conditions.

Mme LE NEOUANNIC : De par la loi, ils devraient rentrer dans les 5 ans qui viennent dans le cadre de la CDIisation.

M. le Maire : En tous cas, dès que les personnes rempliront les conditions, elles rentreront dans la titularisation.

M. EDOUARD : Il y a surtout des agents de catégorie A qui rentrent dans le processus.

M. le Maire : On vous propose ici tous ceux qu'il est possible de présenter.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Mme CHARRIER : Je voudrais intervenir à propos des emplois d'avenir....

M. le Maire : Je vous propose d'intervenir à la fin du conseil, nous allons d'abord finir l'ordre du jour.

- 13 - Attribution de subventions aux associations sportives Antoniennes.

(Rapporteur : M. Le Lamer)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)**

- 14 - Adoption de conventions et d'avenants définissant les modalités d'utilisation de subventions municipales versées à différentes associations sportives.

(Rapporteur : M. Le Lamer)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)**

AFFAIRES DIVERSES

- 15 - Attribution de subventions aux associations non sportives.

(Rapporteur : Mme Léon)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée par 43 voix pour, Mme Zerah et M. Nehmé ne prenant pas part au vote.)**

M. LE LAMER : Je voudrais simplement ajouter que dans les subventions que l'on vient de voir, les subventions du Conseil général ne sont pas intégrées.

M. le Maire : Nous les voterons en juin.

- 16 - Attribution des subventions accordées à diverses associations dans le cadre du dispositif de cohésion sociale et de réussite éducative pour 2013.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DEVEDJIAN : Cela ne veut pas dire que ces associations ne

reçoivent que ces subventions là, il y a aussi l'Etat et le Département qui subventionnent suivant les objectifs qu'ils assignent à ces associations. Mme Covi-Houemavo et moi-même en tant que présidentes ne prendrons pas part au vote.

Mme LE NEOUANNIC : Cela fait des années que nous avons des financements importants sur ADAGIO sans avoir jamais bénéficié au conseil municipal d'un bilan d'activité de l'ensemble de l'action d'ADAGIO sur le quartier. Pourrait-on avoir à un moment donné soit en commission soit en conseil un échange avec vous spécialement sur ce sujet et avec la directrice ?

Mme DEVEDJIAN : L'association ADAGIO travaille en partenariat avec la ville de Massy, la ville d'Antony, et des bailleurs. C'est au sein de ce comité de pilotage et du conseil d'administration que l'on suit cette association, je veux bien vous en parler en commission Politique de la ville mais le conseil municipal n'est pas directement concerné, il ne finance que pour 62 000 €. Ce n'est pas rien, mais ce n'est pas l'essentiel de l'activité de la municipalité.

Mme LE NEOUANNIC : Je veux bien que ce soit en commission, pas forcément au conseil municipal, et si vous pouviez envoyer un calendrier des commissions, ça nous permettrait peut-être de mieux nous organiser.

Mme DEVEDJIAN : Mais chaque fois que nous tenons une commission Politique de la ville, nous pouvons parler d'ADAGIO, et c'est une commission qui se réunit très souvent.

(Vote à main levée : 1^{ère} délibération adoptée par 44 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote, Mme Covi, 2^{ème} délibération adoptée par 44 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote, Mme Devedjian.)

- 17 - Adoption de conventions et d'avenants définissant les modalités d'utilisation de subventions municipales versées à différentes associations non sportives.

(Rapporteur : Mme Léon)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme LEON : Il y en a une qui ne reçoit pas 23 000 € mais avec laquelle nous signons également une convention, donc nous l'avons incluse dans cette délibération.

M. EDOUARD : On se demande pourquoi la ville d'Antony signe une convention avec justement l'association qui n'atteint pas 23 000 €.

Mme LEON : C'est une association qui fait des activités à la fois municipales d'animation, et des concerts, ils sont très actifs et impliqués, nous passons une convention non pas pour contrôler leurs comptes mais pour les encourager à faire d'autres manifestations que les commémorations, on donne cette somme pour l'encourager.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour, Mme Devedjian, Mme Covi-Houemavo et Mme Zerah ne prenant pas part au vote.)

- 18 - Adoption du programme d'actions relatif aux subventions régionales de fonctionnement au titre de la politique de la ville pour 2013.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

- 19 - Adoption du programme d'actions relatif aux subventions départementales au titre de la prévention de la délinquance et de la sécurité pour l'année 2013.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme BUZELIN : Je note que pour la danse, j'avais demandé que ce type d'activité soit ouvert aux garçons, c'est fait et je vous remercie ; pour la boxe, il faudrait que ce soit aussi ouvert aux filles.

Mme DEVEDJIAN : Je crois que des filles participent à cette activité, à la boxe thaï en tout cas ; il y a d'autres ateliers d'arts martiaux également, mais cet atelier de boxe est plutôt de la boxe anglaise et c'est peut-être moins adapté pour les filles. Ce n'est pas vraiment le même entraînement non plus.

(Vote à main levée - Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

- 20 - Adoption d'un avenant n° 1 au marché négocié sans mise en concurrence passé avec la société METEOR Network relatif à la maintenance des installations WIFI des différents sites de la ville.

(Rapporteur : M. Adda-Halimi)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

- 21 - Autorisation du transfert à Antony Habitat de la convention de gestion immobilière du 28 janvier 1981 et de son avenant du 15 juin 1984 passés entre la ville et la SEMIDEP, reprise par la SGIM, et transfert des garanties d'empruns correspondantes au profit d'Antony Habitat.

(Rapporteur : M. Legrand)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : Vous nous demandez par cette délibération

d'autoriser le transfert à Antony Habitat de la convention de gestion immobilière du 28 janvier 1981 et de son avenant du 15 juin 1984 passés entre la ville et la SEMIDEP, reprise par la SGIM, ainsi que le transfert des garanties d'emprunts correspondants au profit d'Antony Habitat.

Vous le savez, nous ne sommes a priori pas favorables à ce transfert et à la reprise par Antony Habitat de la gestion de la résidence de l'Herbier, ce processus s'inscrivant après la reprise de la gestion par Antony Habitat du patrimoine de la SEMIDEP du quartier du Noyer Doré.

Antony Habitat est plutôt une entreprise sociale pour l'habitat ; au moins, avec Antony Habitat qui est bailleur public, peut-on espérer avoir notre mot à dire sur le devenir de ce patrimoine, ce qui est loin d'être le cas avec les entreprises sociales pour l'habitat, pour la plupart filiales de collecteurs du 1% patronal et de fait soumises aux intérêts des promoteurs et du patronat.

Néanmoins, on ne peut que regretter que ne soit pas jointe à cette délibération la convention de gestion du 28 janvier 1981 et son avenant n°1 du 15 juin 1984 ; je rappelle que l'objet de la délibération n° 21-01 est d'autoriser le transfert à Antony Habitat de la convention de gestion immobilière du 28 janvier 1981 et de son avenant du 15 juin 1984.

Avant de vous apprêter à voter cette délibération, combien êtes-vous au sein de la majorité municipale à avoir lu ces conventions pour pouvoir vous prononcer en toute connaissance de cause ? Je regrette que ces deux documents ne soient pas joints, d'autant plus qu'ils semblaient bien appréhender ce dossier, tout comme le protocole de cession entre la ville et Antony Habitat et également non joint à cette délibération. Et c'est dommage car on y découvre la convention de gestion de 1981, si décriée par la majorité municipale à tel point que Mme la première adjointe au maire l'a qualifiée de « léonine », mais il est vrai qu'elle avait été signée par André Aubry...

Aujourd'hui Antony Habitat peut le remercier puisqu'il a fait l'objet d'un avenant n° 1 en 1984 signé cette fois par Patrick Devedjian. Il faut croire que Patrick Devedjian ne considérait pas la convention de 1981 comme si léonine que ça.

Je terminerai par une question : le protocole de cession entre la ville et Antony Habitat stipule dans sa page 12, à propos de la convention de gestion du solde du 28 janvier 1981 et de son avenant du 15 juin 1984, que : « cette convention fera l'objet d'une discussion entre Antony Habitat et la commune d'Antony ». Pouvez-vous, M. le rapporteur, nous apporter des précisions sur ce sujet ? Sur quelles bases ces discussions vont-elles être engagées ?

M. le Maire : D'abord, je vais vous dire M. Meunier que cette convention ne sera pas léonine, elle sera équilibrée, et ne posera pas de problème ; par contre l'ancienne, oui, était léonine, elle a coûté 4 M€ à la ville sur trente ans. Et nous sommes dans le cadre de notre action avec la SEMIDEP en train de reprendre une partie des sommes à payer encore de ce contrat léonin qu'avait signé André Aubry, hélas !

M. MEUNIER : Je vous remercie de votre réponse, M. le Maire, mais j'aurais aimé que ce soit M. le rapporteur qui apporte cette réponse.

(Vote à main levée sur le transfert de gestion : délibération adoptée par 42 voix pour et 3 abstentions).

(Vote à main levée sur l'autorisation de transfert des garanties d'emprunts : délibération adoptée par 42 voix pour et 3 abstentions.)

- 22 - Prise en charge de dépenses par la ville dans le cadre des relations d'amitié avec des villes étrangères.

(Rapporteur : Mme Marlet)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme MARLET : Je vous signale qu'on a reçu un appel d'Olomouc

pour un athlète qui est venu courir le semi-marathon d'Antony la semaine dernière.

M. RIVET : Je crois que le comité de jumelage ne se réunit pas très souvent ?

Mme MARLET : Si, nous nous sommes réunis récemment.

M. RIVET : Je n'étais pas là, excusez-moi. Comment est-ce qu'on sélectionne les personnes qui vont courir ?

Mme MARLET : Ce sont des athlètes qui ont couru le semi-marathon d'Antony qui vont partir à Olomouc, et qui se sont aussi occupés pendant son séjour à Antony de l'athlète tchèque qui est venu.

M. RIVET : Ce sont des gens d'Antony ?

Mme MARLET : Oui.

M. RIVET : Je vois qu'il n'y a pas la parité dans ces 4 personnes, il n'y a pas de jeunes femmes. Mais j'ai une question un peu plus sérieuse : pourquoi est-ce qu'on ne propose pas aux élus de la minorité ?

Mme MARLET : D'abord nous prenons les élus qui sont particulièrement intéressés par ces échanges, par exemple on va inaugurer un parc qui va s'appeler le parc d'Antony, donc l'élu qui s'occupe de l'environnement va partir. Mais on prend aussi en compte les gens qui s'investissent chaque fois que nous avons des groupes étrangers qui viennent nous voir, parce que c'est aussi un investissement personnel qui est nécessaire, on les reçoit, on les amène à Paris, on les promène, on les motive pour qu'ils connaissent mieux notre ville, il faut qu'ils soient encadrés et jusqu'à présent je n'ai pas été débordée de demandes et de propositions d'encadrement. Majorité comme opposition.

M. RIVET : Je n'ai pas non plus été sollicité pour cela.

Mme MARLET : Je suis tous les jours à la mairie, vous pouvez me voir dès que vous voulez, nous verrons ensemble et ce sera un plaisir que vous puissiez participer aux actions du jumelage.

M. RIVET : Si vous nous aviez sollicités pour accompagner, nous aurions peut-être été intéressés.

Mme MARLET : Eh bien investissez-vous dans le jumelage et vous viendrez la prochaine fois.

M. RIVET : Je veux bien mais faites-moi participer.

Mme MARLET : Toutes les activités de jumelage sont publiées dans le bulletin municipal pour que tous les Antoniens les connaissent ; en juin, par exemple, un groupe d'Antoniens qui ont vu la danse dans le bulletin municipal se sont manifestés pour partir 3 ou 4 jours à Reinickendorf.

M. RIVET : Très bien, mais pourquoi ne pas le proposer à tous les groupes municipaux ?

Mme MARLET : Parce que cette fois-ci, nous n'avions pas un nombre considérable d'invités, nous étions quand même assez restreints, ce n'était pas une grande délégation. Mais la prochaine fois que vous ferez un gros effort pour venir m'aider lorsque l'on aura des groupes étrangers, je vous inviterai.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

- 23 - Rétrocession de concession perpétuelle

(Rapporteur : Mme Nguyen)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Questions diverses

Mme CHARRIER : Concernant les emplois d'avenir, lors du conseil municipal du 12 décembre 2012, j'avais posé la question, j'avais demandé si vous comptiez prendre des emplois d'avenir et vous aviez

répondu que ce n'était pas exclu. Avez-vous avancé aujourd'hui dans les conditions d'acceptation pour que la ville profite de ce dispositif et qu'elle en fasse profiter des jeunes qui sont pour l'instant sans perspective d'embauche ?

M. le Maire : Nous avons depuis cette date recruté une vingtaine d'emplois aidés, sous forme de CAE et pas forcément des emplois d'avenir, mais s'il y avait une place qui se libérait et qui pouvait convenir à un emploi d'avenir, on étudierait la question. Pour le moment les services ont toujours pris des CAE car cela répondait à leur demande.

(La séance est levée à 0h40.)